

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 188

MONTRÉAL, LE MERCREDI 13 AOÛT 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

La publicité «jovialiste»

Sur les panneaux, les immenses panneaux loués par la Ville de Montréal pour y faire imprimer le Montréal, c'est toi ma ville!, on peut lire, avec d'autant plus de facilité que les caractères choisis sont gros, les noms de compagnies. Et alors? Cette campagne de publicité a tout d'une campagne de chambre de commerce.

La campagne lancée la semaine dernière par le maire Bourque a coûté 7 millions. En langue publicitaire, il s'agit là d'un bon compte. Sept millions de dollars pour accentuer si possible le cher sentiment d'appartenance, ça épaissit le compte, le bancaire s'entend. Mais là n'est pas le problème.

S'il n'est pas dans la somme accolée à cette aventure confectionnée afin de remonter le moral des troupes montréalaises, il est où le problème? Il est dans la confusion. La confusion extrême, la confusion inhérente à la campagne en question.

A la voir, cette campagne, on dirait qu'elle a été confectionnée par un comité formé de représentants de Bombardier, ATT, Jean Coutu, Bell, Alcan, Via Rail et le fédéral. Parce qu'elles ont toutes accepté de verser de l'argent dans cette campagne consacrée initialement à Montréal, on a l'impression, pour ne pas dire la certitude, qu'elles ont obligé l'agence de publicité à glisser ici un sac de Jean Coutu, ici le dernier jet de Bombardier, ici la téléphoniste de ATT et là le panneau de Via Rail. C'est le type même de vidéo de compagnie que l'on présente dans de lointaines foires commerciales.

Si plusieurs Montréalais se questionnent sur la pertinence du message choisi, dans les boîtes de communications, on hésite avant de commenter. Dans le monde «jet-chic» de la pub, tous les créatifs — c'est comme cela qu'ils s'appellent entre eux — dédouanent même, corporatisme oblige, l'agence qui a signé cette campagne, soit Groupe Everest. Ainsi que l'a mentionné le «vépé» d'une grande agence: «Il n'y a pas de mauvaise agence comme tel, il n'y a que de mauvais annonceurs».

Professeur de communications à l'UQAM, Serge Proulx a rappelé que, dans le monde de la pub, il y a, entre autres choses, les campagnes logeant à l'enseigne du marketing social et celles visant à rehausser l'image corporative. Dans sa version pure, la première vise à réduire la consommation de tabac ou d'alcool. «Par là, on cherche à modifier le comportement des gens.»

Dans le deuxième cas de figure, «on ne cherche pas à vendre un produit. On vise plutôt à rehausser l'image de telle compagnie ou de tel gouvernement. Il arrive parfois qu'on mêle volontairement les deux. C'était le cas de la *Fierté à une ville*. On tentait de faire la promotion de nouvelles attitudes sans que ce soit lié à des produits ou des images d'entreprises.»

Avec *Montréal, c'est toi ma ville*, «ce n'est pas du tout le cas, a poursuivi l'expert de l'UQAM. Cette campagne m'a rappelé une émission d'humour dans laquelle on faisait une imitation du téléjournal en associant chaque nouvelle à une compagnie privée. Lorsque je marche dans la rue Sainte-Catherine, je vois la misère. Avec cette campagne, c'est comme si on voulait cacher cela: la misère.»

Cette campagne, c'est en fait un hiatus. Un hiatus entre la réalité, la brutale réalité que nous enseignent les faits, et la représentation que devraient s'en faire les Montréalais. C'est un détournement de sens. Dans son dernier bulletin complet concernant le chômage, Statistique Canada rappelle que le rapport emploi/population à Montréal est le plus faible des grandes villes canadiennes. Il est de 56,9% contre 58,7% pour Québec, 61% pour Toronto, 69,6% pour Calgary, etc...

Or, cela, le commun des mortels le sait comme il sait que le taux d'occupation des logements est très élevé, que les revenus sont proportionnellement plus bas qu'ils ne l'étaient il y a une dizaine d'années et que les nids de poule s'y comptent par centaines. Il sait tout cela. Et malgré le fait que l'on sait qu'il sait tout cela, les «jovialistes» de la Chambre de commerce lui ont servi: «C'est toi le cœur!»

A la faveur de cette campagne, la plupart des observateurs du milieu des communications formule le constat suivant: elle révèle que tout ce que la ville a réalisé en matière de communications depuis l'arrivée de Pierre Bourque a échoué. Interroger le milieu, c'est apprendre que beaucoup de consommateurs de communications se mettent à la pub, une fois qu'on a convenu que tout ce qui a été fait n'a pas fonctionné. Très souvent, ces gens pensent qu'avec la publicité on va contrôler la communication. L'image. Rien n'est plus faux.

Au lieu de confectionner ce type de campagne, les gens du monde de la pub ont estimé qu'il aurait été beaucoup plus efficace de penser des messages en fonction des banlieusards et de certains de ces traits qui distinguent l'économie montréalaise. Comme quoi? L'immobilier par exemple.

Ici, combien de fois faudra-t-il le rappeler, l'état financier du marché est tel que l'accession à la propriété est plus aisée ou facile. En tout cas beaucoup moins onéreuse qu'ailleurs.

Au lieu de prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages, on aurait mieux fait de «penser cette campagne pour empêcher l'exode vers la banlieue.»

INDEX

- AgendaB6
- Avis publicsB4
- ClasséesB6
- CultureB8
- Économie.....B2
- Éditorial.....A6
- Le mondeA5
- Mots croisés.....B4
- Les sportsB5

MÉTÉO

- Montréal
Ciel variable avec
30% de probabilité
d'averses le matin.
Département en
après-midi. Max: 25
- Québec
Ciel variable avec
40% de possibilité
d'averses. Max: 27
- Détails en B6

LE MONDE



L'OTAN en état d'alerte en Bosnie

PAGE B 5

MONTRÉAL



Un mandat d'arrêt émis contre Koudsi

PAGE A 3

CULTURE



Adieu Parisien, bonjour Loews

PAGE B 8

Boyle dit avoir averti ses supérieurs dès octobre 1993

Le général en chef entreprend son témoignage dans l'affaire somalienne

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Le chef de l'état-major des Forces armées, le général Jean Boyle, a révélé hier que, deux semaines après être devenu l'«éminence grise» de l'affaire somalienne, en octobre 1993, il avait averti ses supérieurs que ce scandale risquait d'éclabousser sérieusement les militaires.

Le chef de l'état-major et le sous-ministre de la Défense nationale de l'époque, l'amiral John Anderson et Robert Fowler, n'ont tout simplement pas répondu à ses préoccupations.

Le général Boyle a entamé, hier, son témoignage devant la Commission d'enquête sur les événements de So-

malie. L'apparition du chef de l'état-major à ces auditions de la commission doit principalement porter sur le rôle qu'il aurait joué dans un plan pour falsifier et détruire des documents relatifs à l'affaire somalienne.

Toutefois, avant de l'interroger directement sur ce sous-scandale au scandale somalien, les avocats de la commission lui ont demandé de dresser un tableau de son implication dans l'affaire de Somalie.

Calme et détendu, le général Boyle a décrit comment il s'était plongé dans la lecture de toute la documentation, publique et confidentielle, sur l'affaire somalienne et comment il avait constaté l'ampleur du scandale. «Quelques semaines après mon entrée en fonction comme directeur du groupe de travail sur la Somalie, a-t-il dit, j'étais en mesure de donner mes premières impres-

sions sur les problèmes auxquels le ministère de la Défense et les Forces armées devaient faire face dans les prochains mois.» Et, de l'avis de Boyle, les deux institutions allaient se ressentir durement de ce scandale.

Dans un memorandum rendu public hier, le général Boyle souligne que le rapport du général Tom de Faye — qui avait mené une enquête interne sur la mort de deux Somaliens pendant le séjour du Régiment aéroporté en Somalie de décembre 1992 à juillet 1993 — contenait de nombreuses lacunes et omissions qui pouvaient avoir un effet négatif sur les Forces armées. De plus, le général Boyle souligne que les auditions des cours martiales, qui devaient débiter le 18 octobre 1993, allaient

VOIR PAGE A8: BOYLE



Serge Truffaut

qu'ils s'appellent entre eux — dédouanent même, corporatisme oblige, l'agence qui a signé cette campagne, soit Groupe Everest. Ainsi que l'a mentionné le «vépé» d'une grande agence: «Il n'y a pas de mauvaise agence comme tel, il n'y a que de mauvais annonceurs».

Professeur de communications à l'UQAM, Serge Proulx a rappelé que, dans le monde de la pub, il y a, entre autres choses, les campagnes logeant à l'enseigne du marketing social et celles visant à rehausser l'image corporative. Dans sa version pure, la première vise à réduire la consommation de tabac ou d'alcool. «Par là, on cherche à modifier le comportement des gens.»

Dans le deuxième cas de figure, «on ne cherche pas à vendre un produit. On vise plutôt à rehausser l'image de telle compagnie ou de tel gouvernement. Il arrive parfois qu'on mêle volontairement les deux. C'était le cas de la *Fierté à une ville*. On tentait de faire la promotion de nouvelles attitudes sans que ce soit lié à des produits ou des images d'entreprises.»

Avec *Montréal, c'est toi ma ville*, «ce n'est pas du tout le cas, a poursuivi l'expert de l'UQAM. Cette campagne m'a rappelé une émission d'humour dans laquelle on faisait une imitation du téléjournal en associant chaque nouvelle à une compagnie privée. Lorsque je marche dans la rue Sainte-Catherine, je vois la misère. Avec cette campagne, c'est comme si on voulait cacher cela: la misère.»

Cette campagne, c'est en fait un hiatus. Un hiatus entre la réalité, la brutale réalité que nous enseignent les faits, et la représentation que devraient s'en faire les Montréalais. C'est un détournement de sens. Dans son dernier bulletin complet concernant le chômage, Statistique Canada rappelle que le rapport emploi/population à Montréal est le plus faible des grandes villes canadiennes. Il est de 56,9% contre 58,7% pour Québec, 61% pour Toronto, 69,6% pour Calgary, etc...

Or, cela, le commun des mortels le sait comme il sait que le taux d'occupation des logements est très élevé, que les revenus sont proportionnellement plus bas qu'ils ne l'étaient il y a une dizaine d'années et que les nids de poule s'y comptent par centaines. Il sait tout cela. Et malgré le fait que l'on sait qu'il sait tout cela, les «jovialistes» de la Chambre de commerce lui ont servi: «C'est toi le cœur!»

A la faveur de cette campagne, la plupart des observateurs du milieu des communications formule le constat suivant: elle révèle que tout ce que la ville a réalisé en matière de communications depuis l'arrivée de Pierre Bourque a échoué. Interroger le milieu, c'est apprendre que beaucoup de consommateurs de communications se mettent à la pub, une fois qu'on a convenu que tout ce qui a été fait n'a pas fonctionné. Très souvent, ces gens pensent qu'avec la publicité on va contrôler la communication. L'image. Rien n'est plus faux.

Au lieu de confectionner ce type de campagne, les gens du monde de la pub ont estimé qu'il aurait été beaucoup plus efficace de penser des messages en fonction des banlieusards et de certains de ces traits qui distinguent l'économie montréalaise. Comme quoi? L'immobilier par exemple.

Ici, combien de fois faudra-t-il le rappeler, l'état financier du marché est tel que l'accession à la propriété est plus aisée ou facile. En tout cas beaucoup moins onéreuse qu'ailleurs.

Au lieu de prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages, on aurait mieux fait de «penser cette campagne pour empêcher l'exode vers la banlieue.»



Le général en chef Jean Boyle a entrepris hier son témoignage devant les membres de la Commission d'enquête sur les agissements des Forces armées lors de leur intervention en Somalie. Le général est apparu sûr de lui tout au long de cette première journée de comparution.

Vision Montréal a-t-il un avenir ?

En pleine tourmente, le parti devra colmater ses brèches d'ici 1998

Sous les feux de la rampe, Pierre Bourque clame haut et fort qu'il sollicitera un deuxième mandat à la mairie de Montréal. Dans les coulisses, la machine «en reconstruction» de Vision Montréal tente péniblement de se mettre en marche dans l'espoir de conduire le maire vert à bon port en 1998. Des critiques, à l'interne comme à l'externe, affirment cependant qu'il est impossible de relever un tel défi, le navire faisant eau de toutes parts. Si jeune, Vision Montréal est-elle déjà à l'agonie?

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

1. Ils sont plusieurs à penser que Vision Montréal se meurt... si ce n'est pas déjà fait. Deux ans après sa fondation, le parti se remet difficilement d'une série de contre-coups: enquêtes de la SQ et de la DGE sur le financement; décès de Jean-Guy Gagnon, l'âme du mouvement; désistements fracassants à l'exécutif; présidence vacante depuis plus d'un an.

En 1994, Vision Montréal a pris moins de six mois pour faire élire 39 conseillers à l'Hôtel de Ville, permettant ainsi de déloger le RCM, incrusté au pouvoir depuis huit ans. Depuis, c'est la débâcle. Et si le parti n'avait été qu'un tremplin pour permettre à Pierre Bourque de se propulser à la mairie?

«J'espère que non, sinon je me suis fait avoir», lance sur un ton rieur Marc-André

Roche, l'un des responsables du Comité de suivi des engagements électoraux.

Malgré son optimisme, ce militant de Vision Montréal constate que le parti est en proie à la tourmente. Son désarroi a pris des proportions telles qu'il a



VOIR PAGE A 8: VISION

La réussite obligée

La Commission scolaire des écoles catholiques de Sherbrooke proscrit le redoublement

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La Commission des écoles catholiques de Sherbrooke (CECS) a décidé de ne plus faire redoubler ses élèves. À compter de septembre, il sera en effet «obligatoire d'accroître le nombre de réussites à l'école», selon un des dirigeants de la commission scolaire et, pour ce faire, le redoublement sera proscrit.

La mesure soulève le scepticisme des enseignants, qui font valoir que la commission scolaire ne prévoit pas de ressources supplémentaires pour rencontrer ce grand objectif de réussite.

«Ce sont les directions d'école qui aménageront les ressources pour que le système fonctionne, rétorque Bruno Giard, directeur du Service de l'enseignement à la commission scolaire de Sherbrooke. Et l'efficacité ne se traduit pas nécessairement par l'augmentation de ressources.»

Cette nouvelle mesure a été adoptée au début juillet par voie de règlement au Conseil des commissaires de la commission scolaire.

«Depuis cinq ou six ans, nous essayons de trouver toutes les façons d'accroître les résultats des élèves et le taux de diplômés, et les recherches que nous avons faites démontrent que les groupes spéciaux d'élèves ainsi que le redoublement ne donnent pas les résultats appropriés», affirme M. Giard.

Les statistiques démontrent aussi que 66% des élèves qui ont redoublé au primaire décrochent au secondaire, ajoute-t-il.

VOIR PAGE A 8: RÉUSSITE

Lebed admire les Tchétchènes

Le général est rentré à Moscou avec des mots accablants pour sa propre armée

D'APRES REUTERS ET AFP

Moscou — Le général Alexandre Lebed, que le Kremlin a délégué en Tchétchénie ce week-end pour trouver une solution à la sanglante guerre qui s'y déroule depuis plus d'un an et demi, est rentré hier à Moscou avec des mots accablants pour sa propre armée... et admiratifs pour l'adversaire tchéchène! Un fier adversaire qui tenait encore, aux dernières nouvelles, de larges pans de la capitale Grozny.

Tranchant avec l'habituelle langue de bois russe dans cet interminable conflit, Lebed a jugé «pitoyable» l'état et le moral des troupes russes sur le terrain et s'est déclaré impressionné par les indépendantistes, les qualifiant de «bons combattants» qui croient en la justesse de leur cause.

Les soldats russes, a-t-il confié, «sont de pauvres créatures affamées, dépenaillées et fragiles». «Je soupçonnerais que les choses n'allaient pas bien là-bas. Mais je n'aurais jamais pensé qu'elles allaient aussi mal.»

Le général s'est déclaré hostile à l'introduction formelle de l'état d'urgence en Tchétchénie, comme l'avait suggéré le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, et favorable à la poursuite du retrait des troupes de la région. «Nous savons que toutes les guerres, même celles qui durent cent ans, se terminent toujours par des négociations et par la paix.»

VOIR PAGE A 8: LEBED

• LES ACTUALITÉS •

Mandy Allwood, enceinte de huit enfants

Le journalisme du chéquier triomphe en Grande-Bretagne

Londres (AFP) — Les médias britanniques se sont emparé hier des moindres détails de la vie privée d'une jeune femme enceinte de huit enfants, qui a vendu son histoire à un hebdomadaire à sensation, relançant le débat sur le «journalisme du chéquier».

Mandy Allwood, 31 ans, veut essayer de mener sa grossesse à terme, même si des médecins lui conseillent de sacrifier jusqu'à six fœtus pour pouvoir donner naissance à des jumeaux en bonne santé, a-t-elle confié dimanche au *News of the World*, qui appartient au magnat australo-américain Rupert Murdoch.

L'accord d'exclusivité négocié avec ce journal «prévoit des paiements au fur et à mesure de la publication de certains articles», a expliqué Stuart Kuttner, responsable de la rédaction, démentant cependant que la jeune femme doit toucher 125 000 £ par bébé, comme l'affirmaient d'autres quotidiens.

«Nous sommes en présence du pire exemple de journalisme du chéquier», a estimé le député Roger Gale, spécialiste des médias pour les conservateurs. «Il existe de toute évi-

dence un grand danger que l'argent qui est en jeu n'affecte le jugement médical et la décision qui sera finalement prise» par la future maman.

Plusieurs médecins ont conseillé à Mandy Allwood de recourir à l'avortement sélectif, car les enfants risquent autrement de naître très prématurés, et d'être handicapés ou de mourir peu après la naissance. «Je ne connais pas un seul cas dans l'histoire de la médecine où quelqu'un a donné naissance normalement à huit enfants. La solution évidente est de réduire le nombre de fœtus», dit le professeur Kypros Nicolaïdes de l'hôpital londonien King's College.

Max Clifford, le conseiller en communication engagé par Mandy Allwood, estime que la jeune femme peut facilement récolter jusqu'à un million de livres (1,5 million de dollars) en diverses publicités et en parainages si elle mène sa grossesse à terme.

Les tabloïds britanniques, frustrés de ne pouvoir recevoir directement les confidences de Mandy Allwood, se sont rabattus sur ses proches, parents, sœur et ex-mari, et ont com-

mencé hier à noircir le portrait des futurs parents à l'aide de ces témoignages.

Alors que le couple, qui vit à Solihull, près de Birmingham (centre de l'Angleterre), était présenté la veille comme «tellement amoureux» par le *News of the World*, les journaux racontaient hier que le futur papa mène une double vie.

Selon le *Sun* et le *Daily Mirror*, Paul Hudson, un homme de 37 ans originaire des Caraïbes, partage son temps entre Mandy et Maria Edwards, une autre compagne qui élève leurs deux fils âgés de deux ans et sept mois. Certains journaux donnent également tout le détail des dettes accumulées par Mandy et Paul, tous les deux au chômage après la faillite de l'agence immobilière qu'ils dirigeaient. «Mérite-t-elle huit bébés?», titre en Une le *Daily Express*, qui s'interroge sur l'aspect moral des traitements contre la stérilité et affirme que Mandy, qui a un fils de cinq ans de son ex-mari, avait subi un avortement il y a quelques années. Juste avant sa multiple grossesse, elle avait suivi un traitement médical visant à stimuler l'ovulation.

Un sixième astronaute!



PHOTO PC

À L'OCCASION de ce qui devrait être la dernière mission scientifique de la navette spatiale, le Canada enverra en 1998 un sixième astronaute dans l'espace. Il s'agit de Dave Williams, un médecin bardé de diplômes qui a grandi dans la région de Montréal. Le Dr Williams sera chargé de poursuivre la recherche sur les effets de l'apesanteur à l'égard du système nerveux, particulièrement en ce qui a trait au sens de l'équilibre. La mission durera 16 jours à bord de la navette Colombia et prendra son envol le 19 mars 1998. Les prochaines missions scientifiques devraient avoir lieu dans la nouvelle station spatiale internationale.

EN BREF

WILHELMI DE RETOUR

Québec (PC) — C'est à une fonctionnaire de carrière, Diane Wilhelmy, que le premier ministre Lucien Bouchard a attribué hier le poste de directrice générale du Sommet sur le devenir social et économique du Québec qui aura lieu à l'automne. Mme Wilhelmy remplacera M. Hubert Thibault, nommé la semaine dernière chef de cabinet du premier ministre. Mme Wilhelmy a une longue feuille de route. Elle fut notamment secrétaire générale associée à la condition féminine, secrétaire générale associée aux Affaires intergouvernementales canadiennes et chargée de mission au ministère du Conseil exécutif. De 1992 à 1995, elle travailla à la mission gouvernementale au sein de l'École nationale d'administration publique où elle a mis sur pied l'Observatoire de l'administration publique, centre spécialisé en recherches comparatives sur les formes d'administration publique dans les pays de l'OCDE.

FÊTE DES ACADIENS

Ottawa (d'après PC) — Le premier ministre Jean Chrétien a envoyé hier un message aux Acadiens, à l'occasion de leur Fête nationale. En voici quelques extraits: «Le 15 août, la Fête nationale des Acadiens et des Acadiennes souligne la détermination d'un peuple qui a préservé son identité malgré les épreuves, et qui poursuit fièrement son évolution au sein du Canada. Au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au pays, la communauté acadienne est un exemple de courage et de persévérance qui s'inscrit dans les valeurs canadiennes».

ACCIDENT À QUÉBEC

Québec (PC) — Deux femmes ont perdu la vie dans un spectaculaire accident de la circulation survenu vers 11h30 hier sur l'autoroute de la Capitale, à la hauteur du boulevard Pierre-Bertrand, à Québec. Pour une raison inconnue, une voiture qui roulait en direction ouest a fait une embardée pour s'écraser contre le parapet séparant les deux voies. Les victimes ont été identifiées comme étant Monique Bégin, 50 ans et Hélène Bouchard-Bégin, 41 ans, toutes deux de Gatineau. Les équipes de secours ont dû utiliser des pinces hydrauliques pour dégager les corps des débris du véhicule.

BRAS EN FEU

Rome (Reuter) — Un Italien désireux de punir son fils de huit ans qui avait volé un porte-monnaie lui a versé de l'alcool sur le bras puis y a mis le feu. Telefono Azzurro, une association de défense des enfants, a alerté la police après avoir reçu un appel désespéré de la mère de l'enfant, qui a été traité pour des brûlures au premier et au deuxième degrés. Le père a été interpellé.

AU BORD DU SUICIDE

Saint-Jean (PC) — Certains affirment qu'ils sont au bord du suicide. D'autres se demandent s'ils auront de quoi s'offrir leur prochain repas ou s'ils pourront assurer l'éducation de leurs enfants. Mais plus de 30 hommes qui ont souffert d'agressions physiques et sexuelles à l'orphelinat Mount Cashel de Terre-Neuve sont déterminés à multiplier les moyens de pression pour obtenir une indemnité financière. M. Jack Harris, qui représente plusieurs victimes, a déclaré hier qu'il demanderait à la Cour suprême de Terre-Neuve d'intervenir afin d'accélérer les procédures. «Justice doit être faite, mais elle doit être faite rapidement», a-t-il dit. Neuf membres d'un mouvement religieux catholique, les Christian Brothers, ont été reconnus coupables d'agressions physiques et sexuelles envers les jeunes garçons qui demeuraient dans leur orphelinat durant les années 1970.

AUTRE CATASTROPHE?

Madrid (Reuter) — Des organisations écologistes espagnoles ont affirmé hier qu'une catastrophe comme celle qui a fait 84 morts au camping de Biescas, dans les Pyrénées, risquait de se reproduire en d'autres points d'Espagne. «Ce n'était pas la faute du destin, mais celle de la création irresponsable d'un camping en un lieu où il n'aurait jamais dû y en avoir», estime Javier Martinez Jil, professeur d'hydrologie à l'Université de Saragosse.

Les Indiens d'Amérique toujours colonisés?

Copenhague (AFP) — Quelque 70 représentants de 30 peuples d'Indiens d'Amérique du Nord, du centre et du Sud ont dénoncé, hier, dans une déclaration, la poursuite des violations de leurs droits en dépit de l'émergence de sociétés démocratiques dans ce continent.

Réunis pendant une semaine à Copenhague à un festival «Abya Yala (la Terre de la pleine lune, nom donné par les Indiens Kuna à l'Amérique), les délégués ont échangé leurs expériences et affirmé leur volonté de poursuivre la lutte pour leur

survie. Dans une «Déclaration de Copenhague», les porte-parole de quelque 50 à 70 millions d'Indiens, selon des estimations, ont rappelé «le pillage de leurs ressources naturelles et la dégradation de l'environnement en découlant, la confiscation de leurs territoires ancestraux pour l'exploitation pétrolière, la construction de barrages, routes et bases militaires sur leurs terres.»

«Tout cela fait partie d'une nouvelle politique que nous identifions comme la seconde vague de la colonisation. Ce processus est lié à la

globalisation de l'économie résultant d'accords internationaux (...) qui profitent aux organisations transnationales aux dépens des populations indigènes», soulignent les auteurs de cette déclaration.

«Beaucoup de pays européens ont investi et signé des accords avec les gouvernements du continent américain qui concernent les territoires indiens» ont-ils observé, appelant les dirigeants européens «à prendre des mesures afin d'assurer que ces investissements respectent les droits des indiens.»

Homosexuels et bisexuels ont «fort bien répondu»

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

La campagne de vaccination contre l'hépatite A lancée il y a près de deux semaines va bon train. Soulagés, les organisateurs ont déjà vu s'envoler 2500 des 15 000 doses gratuites destinées en exclusivité à la communauté gaie et bisexuelle masculine et se disent ravis du cours des événements.

Cientèle la plus à risque, sans doute en raison du mode de transmission de la maladie et de ses pratiques sexuelles (on retrouve le virus dans les selles de la personne infectée), les homosexuels et bisexuels ont «fort bien répondu» à l'appel lancé par la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, selon le Dr Réjean Dion, de l'unité des maladies infectieuses.

La campagne de vaccination a pris son envol lors du défilé de la fierté gaie — orchestré par l'organisme Divers/Cité —, où environ 600 hommes ont été vaccinés, la moitié d'entre eux se prévalant à la fois du vaccin contre l'hépatite A et de celui de l'hépatite B (les deux vaccins étaient gratuits).

«On les considère comme étant transmissibles sexuellement et la clientèle à risque est la même», explique le Dr Dion.

La Direction de la santé publique de Montréal-Centre avait décidé de mettre ce programme de l'avant pour freiner une importante recrudescence du virus dans la communauté gaie de Montréal, hausse s'apparentant à un début d'épidémie. De concert avec la Régie régionale de Montréal-Centre, le ministère de la Santé et des Services sociaux a donc mis quinze mille vaccins gratuits à la disposition des hommes qui souhaiteraient s'en prévaloir par le biais des CLSC ou encore de leur médecin traitant.

Selon le Dr Dion, des femmes issues de la communauté lesbienne ont été quelque peu étonnées de se voir refuser le vaccin lorsqu'elles en ont fait la demande lors du défilé gai. «Mais notre expérience nous permet de vérifier que le virus de l'hépatite A ne circule pas vraiment au sein de la communauté féminine», affirme le Dr Dion. Nous avons un nombre de doses limité et nous devons les garder pour les communautés à risque.»

UNE OFFRE BLINDÉE

299\$

par mois*

JETTA GL 1996

LOCATION 2 ANS

Être blindé contre les tracas, ça vous intéresse?
Le programme Protection blindée comprend :

- l'entretien gratuit (même les changements d'huile)** ;
- une garantie pare-chocs à pare-chocs** ;
- l'assistance routière 24 heures par jour** ;
- la valeur de rachat garantie.

Ça vous laisse deux ans pour jouir pleinement et en toute sérénité du plaisir de conduire votre Jetta. Vous verrez, le temps passe vite en si bonne compagnie.

Coussins gonflables côté conducteur et passager • climatiseur • système d'alarme et verrouillage central • radio AM/FM cassette • rétroviseurs télécommandés • direction assistée • transmission manuelle 5 vitesses • moteur 2,0 litres, 115 ch.

* La mensualité ne s'applique qu'au modèle neuf Jetta GL 1996 à essence, groupe d'option Q.41, pour une location de 24 mois. D'autres termes sont aussi offerts. Versement initial de 1500 \$ ou échange équivalent ainsi qu'un dépôt de 350 \$ requis au moment de la transaction. Le transport est inclus. Préparation en 10 jours. Frais de 10 \$ le kilomètre additionnel. Sous réserve de l'approbation de crédit VCI. L'offre est valide pour une période limitée. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus.

** Entretien gratuit pendant 2 ans ou 40 000 km. Certaines restrictions s'appliquent. Voir les concessionnaires participants pour tous les détails. Le modèle offert peut différer du modèle présenté. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers pour un véhicule à usage personnel et non commercial.

LES CONCESSIONNAIRES VOLKSWAGEN

ÎLE DE MONTRÉAL Auto Strasse 5905, ROUTE TRANSCANADIENNE ST-LAURENT 748-6961 Automobiles Autohaus 1855, AV. D'OLYMPIA, LASALLE 364-2753 Automobiles G.M.F. 3050, BOUL. ST-CHARLES, KIRKLAND 694-1378 Centre-Ville Volkswagen 324, RUE PEEL, MONTRÉAL 846-1717 Automobiles Popular 5441, RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL 274-5471 Automobiles Rimar 5500, BOUL. MÉTROPOLITAIN E. ST-LEONARD 253-4888 Automobiles Stolz 13255, RUE SPENKOPCKE EST MONTRÉAL 642-4242	Campbell & Cameron 4050, AV. VERDUN, VERDUN 762-9777 Nordest Volkswagen 10395, BOUL. PEI-IX, MONTRÉAL 325-3422 RIVE-SUD Antilles Automobiles 649, CHEMIN LAROCQUE VALLEFIELD 371-5563 Automobiles B. Duval 402, BOUL. ROLAND-THERRIEN LONGUEUIL 679-0890 St-Hyacinthe Volkswagen 16070, RUE ST-LOUIS, ST-HYACINTHE 732-9643 Automobiles Niquet 1905, BOUL. 58-WILFRED-LAURIER RTE 116, ST-BRUNO 653-1553 Automobiles Sabric 125, RUE AMÉ-VAUGHAN, VAUGHAN 455-7941	Chomby Automobiles 3334, BOUL. TASCHEREAU GREENFIELD PARK 671-7238 Châteauguay Volkswagen 20, BOUL. INDUSTRIEL CHATEAUGUAY 698-9244 Marcel Synnott Automobiles 1200, RUE BOURBOURGNE, CHAMBLY 658-6645 Park Avenue Volkswagen 8805, BOUL. TASCHEREAU OUEST BRISARD 656-4811 Haut-Richelieu Volkswagen 370, RUE BERTHE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 359-4222 RIVE-NORD Automobiles André Rivest 839, RUE NOTRE-DAME, REPENTIGNY 885-1750 Automobiles E. Lutzon 1384, BOUL. LABELLE, BLAINVILLE 430-1480	Automobiles Lafontaine 2031, BOUL. LABELLE, ST-JÉRÔME 438-4101 Automobiles Le Passant 125, RUE PRINCIPALE LACHUTE 476-9966 Arbour Automobiles 700, BOUL. DES LAURENTIDES L'AVAT 343-3422 Butz Automobiles 421, BOUL. SAUVÉ ST-EUSTACHE 637-4466 Joliette Volkswagen 1128, RUE PETTE JOLIETTE 756-4515 Volkswagen Mascouche 118, MONTÉE MASSON MASCOUCHE 474-2428
---	--	---	---

Jouissez du plaisir de la perfection.

En 1910, Rolex a fabriqué une montre si petite qu'elle pouvait être portée au poignet. Portant une attention rigoureuse à chaque détail, Rolex a forgé une norme de qualité et d'excellence. Aujourd'hui, la précision détaillée de chaque montre Rolex continue d'inspirer le plaisir de la perfection.

ROLEX

OYSTER PERPETUAL DATEJUST
OYSTER PERPETUAL LADY-DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

AVIS DE DIVIDENDE DE PETRO-CANADA

À sa réunion du 31 juillet 1996, le Conseil d'administration de Petro-Canada a déclaré un dividende trimestriel de 5 cents (5 ¢) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Société, payable le 1^{er} octobre 1996 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 septembre 1996.

PAR ORDRE DU CONSEIL
R.W. McCaskill
Secrétaire du Conseil
Calgary, le 31 juillet 1996

LE DEVOIR

MONTREAL

ROGER ROY

Horloger bijoutier

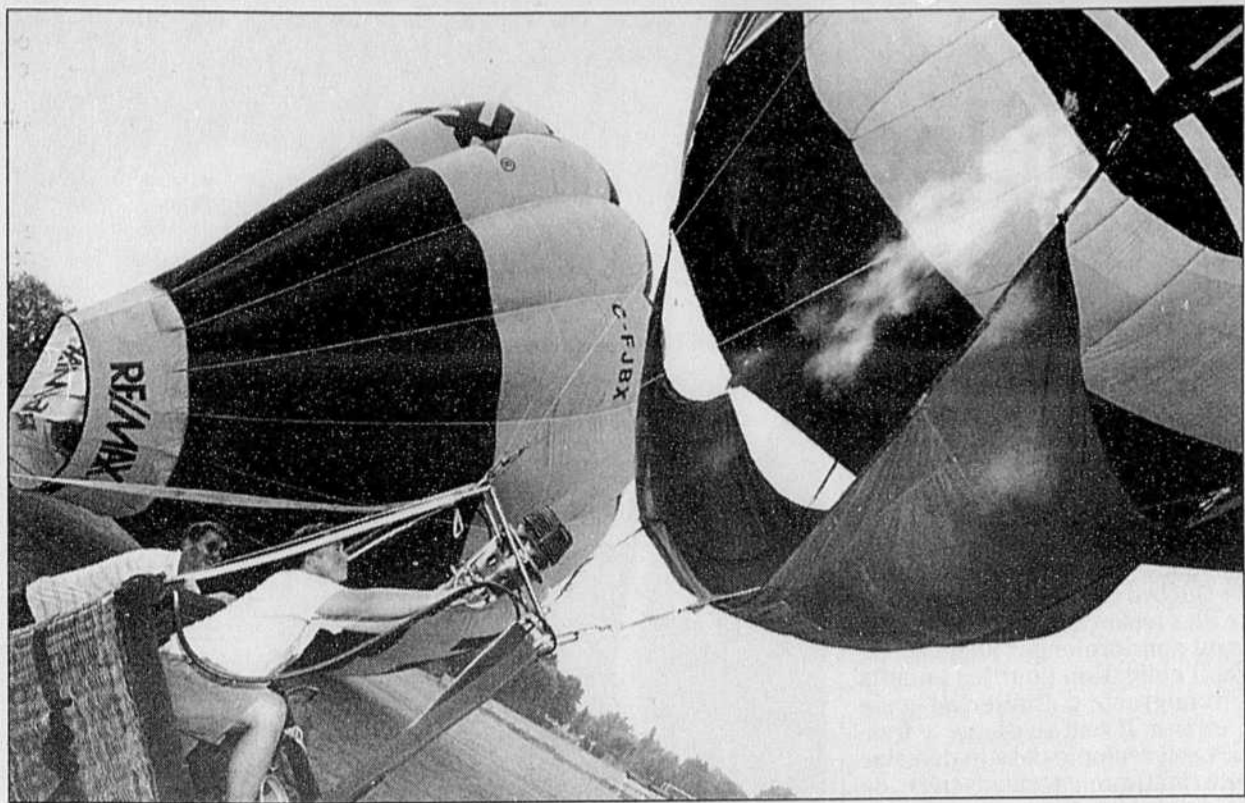
 935, La Gauchetière Ouest
 Montréal H3B 2M9
 Siège social du CN
 tél. : (514) 861-4489


PHOTO XAVIER LLUIS

Mollement soulevées par l'air chauffé à plus de 100 °C, les montgolfières s'élèvent par dizaines matin et soir dans le ciel de Saint-Jean-sur-Richelieu. La treizième édition du festival, en cours jusqu'au 18 août, accueille plus de douze formes spéciales du Canada, des États-Unis, d'Angleterre et d'Irlande.

Festival de montgolfières

Un ballon d'air frais

Le silence n'a sa place là-haut que lorsqu'on est d'accord pour descendre des nues

 ANDRÉE BOISSELLE
 LE DEVOIR

Le Festival de montgolfières bat son plein à Saint-Jean-sur-Richelieu, où une centaine de ballons sont lâchés deux fois par jour, jusqu'à dimanche prochain. Au cours de la semaine, Linda Lemay, Kevin Parent, André-Philippe Gagnon viendront faire rire ou vibrer les spectateurs au sol, mais on peut aussi s'envoler, quitte à s'alléger de 125 \$. Un petit trou taillé dans l'osille solidement tressée de la nacelle sert de marche-pied, et hop! d'une jambe lancée dans le panier, nous voilà embarqués pour la grande aventure. Oh, évidemment, pas de quoi se figer de panique et voir défilé sa vie comme sur le tremplin d'un Cessna, le parachute fixé au dos... mais en guise de baptême de l'air, la montgolfière, c'est bien suffisant.

L'équipe accrochée comme une grappe de raisins à la corbeille, on maintient le ballon au sol jusqu'à ce qu'il acquiesse sa stabilité à la verticale. Dans l'épaisse humidité de la fin d'après-midi, le ballon tanguait dangereusement de son volume immense. Gonfler cet engin n'est pas une sinécure quand le mercure dépasse les 30 °C. En hiver, il suffit de quelques bonnes flambées pour décoller. Durant la belle saison, il faut prendre des précautions supplémentaires: surtout, ne pas voler après huit heures du matin, ni avant cinq heures, le soir. Les courants d'air chaud qui se forment durant la journée pourraient provoquer l'affaissement du ballon...

Mais à présent que le soir tombe, il n'y a plus de danger. Lâché par son équipage qui en prend un soin jaloux, le ballon monte doucement au-dessus de l'aéroport municipal et traverse la rivière Richelieu à plus de 700 pieds dans les airs.

Les couleurs de la campagne, à peine voilées par l'humidité qui s'étend en nappes blanches à l'horizon, se déploient tout en bas, apaisante alternance de rectangles verts et dorés. Au-dessus des vaches paissant, les familles d'oiseaux tourbillonnent. On est déjà si haut... bercés par le vent, suspendus au-dessus du monde, on se dit que ce mode de transport est propre à réveiller des vocations de poète... Mais il faut veiller au grain.

Le silence n'a sa place là-haut que lorsqu'on est d'accord pour descendre des nues. La flamme jaillit réguli-

rement, et sous son rugissement qui porte l'air du ballon à près de 110 °C, il semble qu'il faille passer par l'enfer pour monter jusqu'au paradis.

Piloter une montgolfière développe un sixième sens, celui des courants d'air. A bord des majestueux vaisseaux de toile, complètement dépendants des vents, il faut savoir se laisser guider. Carte topographique en main, Roger Labrecque mène sa bulle par monts et par vaux depuis vingt ans. Il a acquis l'instinct de l'altitude, et fait fuser son feu sans même jeter un œil aux instruments, comme un cuisinier d'expérience n'a plus besoin de mesurer ses ingrédients.

Le vieux routier connaît bien l'histoire de son véhicule de prédilection: en France, vers la fin du 18e siècle, les frères de Montgolfier réussissaient à faire parcourir plus de trois kilomètres à un canard, un mouton et un coq dans un ballon alimenté par un feu de laine et de paille. Les deux frères se virent honorer par l'Académie des sciences, invité à Paris et à Versailles... pourtant notre pilote s'en moque gentiment: «Ils ont inventé ça par hasard, explique-t-il, amusé. Ils avaient vu que la fumée s'élevait au-dessus du feu, et c'est elle qu'ils voulaient emprisonner dans la toile.»

La tête des bouleaux

Contrairement aux autres appareils ayant permis à l'homme de réaliser son vieux rêve — voler! —, la montgolfière se prête au vol à basse altitude. En une heure, on a frôlé la tête des bouleaux, fait détalier quatre chevreuils, envoyé la main à une foule d'enfants jouant dans une cour. A survoler certains endroits de si près, on se sent puissants, presque indiscrets. «On découvre parfois des cachettes», avoue brièvement Roger. Mais c'est déjà le moment de se poser.

Roger prend soin de ne rien détruire, visant un rang déjà dépeuplé de ses cultures de maïs. D'un coup sec sur une corde, le pilote ouvre une trappe dans son ballon. Dès que l'air chaud est libéré, le sol s'approche à une vitesse vertigineuse. «Accrochez-vous bien, pliez un peu les genoux, on arrive!» En effet. Ouille! Le ballon lutte contre la friction du sol, la corbeille tressaute péniblement, infligeant quelques ecchymoses aux pauvres êtres terrestres que nous sommes. Punition négligeable par rapport au bonheur de s'envoyer en l'air...

Mandat contre Koudsi

Immigration Canada veut retrouver la Syrienne dans les plus brefs délais

 FRANÇOIS NORMAND
 LE DEVOIR

Un mandat d'arrestation a été émis hier après-midi à l'endroit de la Syrienne Roula Koudsi qui est toujours introuvable depuis qu'elle a pris la fuite pour éviter d'être déportée dans son pays d'origine.

Le directeur de gestion des programmes d'Immigration Canada, Claude Grisé, a confirmé l'information au *Devoir* hier après-midi.

Mme Koudsi devait prendre un avion de la compagnie aérienne néerlandaise KLM pour la Syrie, mardi soir dernier, afin de respecter l'ordre de déportation qui avait été émis contre elle le 31 juillet dernier. Elle en avait plutôt profité pour prendre la fuite à l'aide de proches ou d'amis. Le lendemain, des enquêteurs d'Immigration Canada avaient été chargés de la retrouver. La directrice du centre d'Immigration Canada (audiences et renvois) de Montréal, Graziella Mousseau, avait alors déclaré qu'un mandat serait émis éventuellement dans le cas où l'investigation des fonctionnaires d'Immigration Canada s'avérerait infructueuse.

M. Grisé a indiqué qu'Immigration Canada a signé un mandat d'arrestation contre Mme Koudsi afin de la retrouver dans les plus brefs délais. Il a souligné que l'information relative à sa fuite est désormais disponible auprès des corps policiers canadiens.

«Si jamais Mme Koudsi venait à l'attention d'un corps

policier pour une raison quelconque, elle serait susceptible d'être arrêtée pour avoir désobéi à un ordre de déportation d'Immigration Canada.»

Il a expliqué que c'est la procédure normale pour les gens recherchés par Immigration Canada. Il a par ailleurs indiqué que les investigations des enquêteurs d'Immigration Canada se poursuivront entre-temps sur le terrain afin de vérifier certaines adresses où Mme Koudsi serait susceptible de se trouver.

Déportée rapidement

Dans le cas où Mme Koudsi serait arrêtée par un corps policier, a-t-il dit, elle pourrait être déportée très rapidement en Syrie. Il a toutefois précisé que si le renvoi n'est pas effectué dans les 48 heures, la détention devra être réévaluée par un arbitre indépendant dans les semaines suivantes. Il a également souligné qu'il serait fort improbable qu'un accord de libération conditionnelle à Mme Koudsi puisqu'elle a déjà pris la fuite et qu'elle pourrait recommencer.

Il a déclaré que, si Mme Koudsi est arrêtée et déportée en Syrie, mais qu'elle désire revenir par la suite au Canada, pour quelque motif que ce soit, elle devrait absolument obtenir le consentement de la ministre fédérale de l'Immigration et de la Citoyenneté Lucienne Robillard. Une demande de résidence permanente lui serait-elle refusée éventuellement? M. Grisé n'a pas voulu se prononcer sur la question, précisant que la demande serait alors étudiée par Immigration Canada.

Guerre des prix de l'essence dans la métropole

Sommet pétrolier à Québec

 FRANÇOIS NORMAND
 LE DEVOIR

Le sous-ministre d'État des Ressources naturelles du Québec Michel Clair a convoqué hier deux groupes d'indépendants et les grandes pétrolières à une rencontre qui se tiendra jeudi, à Québec, afin de dresser le bilan de la situation dans l'actuelle guerre des prix de l'essence. Tous auront l'occasion de rencontrer individuellement le ministre Guy Chevrette avant la rencontre.

À la suite du conseil des ministres du 7 août dernier, le ministre d'État des Ressources naturelles Guy Che-

L'Association des services automobiles du Québec (ASA) et l'Association des distributeurs indépendants de produits pétroliers (ADIPP) ont accepté l'invitation. Les quatre grandes pétrolières (Ultramar, Shell, Pétro-Canada et Esso-Imériale) n'entendent pas quant à elles participer officiellement à cette rencontre. Elles préfèrent obtenir un entretien avec M. Chevrette avant celle-ci. Toutefois, des représentants pourraient assister à la séance du comité d'examen à titre d'observateurs.

Le directeur des Affaires publiques et gouvernementales chez Pétro-Canada, Jacques Viau, a expliqué au *Devoir* que la pétrolière ne peut pas se présenter à une rencontre où il y a des concurrents. «C'est pour cette raison qu'on demande une rencontre individuelle avec M. Chevrette», a-t-il dit.

Même son de cloche chez Esso-Imériale. «Ce n'est pas du tout un refus de collaborer», a déclaré la conseillère aux affaires publiques de la pétrolière, Marise Paquette. «Nous sommes disposés à rencontrer le ministre Chevrette ainsi que les membres du comité d'examen pour discuter des préoccupations du gouvernement.»

À l'heure d'aller sous presse, les pétrolières Ultramar et Shell n'avaient pas retourné nos appels concernant leur éventuelle participation à la rencontre de demain.

Du côté des indépendants, on attend cette dernière avec impatience. Le président de l'ADIPP Jean Noël a indiqué au *Devoir* qu'il n'était pas en mesure de dire précisément la forme que prendra cette rencontre, mais il a souligné que «ce [n'était] pas un endroit pour discuter de prix». Il a déclaré que les indépendants allaient écouter ce que le comité d'examen du ministère des Ressources naturelles a à proposer et qu'une décision serait prise ultérieurement à ce sujet. Le président de l'ASA, Maurice Maisonneuve, estime pour sa part que cette réunion sera l'occasion de trouver un compromis afin que cessent les pratiques déloyales des grandes pétrolières relativement au prix de l'essence.

Voici pourquoi la chemise polo de Tilley est probablement «la meilleure au monde»



La nouvelle chemise polo de Tilley a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme par nos clients et clients. Vous pouvez toujours compter sur Tilley Endurables pour vous offrir les meilleurs produits en leur genre au monde. Et c'est le cas pour cette nouvelle chemise polo, fabriquée pour nous au Canada.

Vous serez ravi par la qualité de la confection, la texture du tissu (coton avec un soupçon de Spandex) et l'élégance classique de ce vêtement.

Les golfers, entre autres, apprécieront le confort et l'allure formidable qu'offre la nouvelle chemise polo de Tilley.

Offerte en marine, vert forêt, kaki, crème, maïs et gris. Tailles : de M à TTTG 75 \$.

Tilley Endurables
 158, ave. Laurier Ouest
 272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT EN COMPOSANT LE
 1-800-465-4249

Lock-out au Bonaventure-Hilton

LE DEVOIR

Les 210 employés de l'hôtel Bonaventure-Hilton, qui avaient déclenché il y a trois jours une grève de 48 heures, ont été mis en lock-out hier matin par leur employeur. Le conciliateur a convoqué les parties à une rencontre ce matin.

Plusieurs autres hôtels, dont le Sheraton centre-ville et l'hôtel des Gouverneurs de la Place Dupuis, ont commencé cette pratique du lock-out à la suite d'une grève perdue de leurs employés. La situation

se durcit chez les hôteliers qui acceptent mal d'être perturbés au beau milieu de leur saison estivale qui affiche complet dans la plupart des grands hôtels montréalais.

Toutefois, dans chaque cas, des rencontres de conciliation ont eu lieu. En fait, les réclamations salariales des employés ne sont pas exceptionnelles, loin de là.

Ce sont plutôt les garanties sur la sécurité d'emploi et l'objection au travail donné à contrat à des firmes extérieures qui font l'objet d'opposition de la part des hôte-

liers. Trois hôtels ont signé une nouvelle convention collective jusqu'à présent.

Commission du développement urbain de Montréal

Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Date : Le mardi 20 août et le jeudi 22 août 1996
Lieu : 275, rue Notre-Dame Est, Hôtel de ville, salle du conseil
Heure : 19 h

Lors de cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif :

Séance du 20 août

- Modification au règlement d'urbanisme à l'effet de permettre

l'implantation de bureaux et de services aux étages des bâtiments érigés du côté sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues Versailles et Jean-d'Estroës, et d'ajuster les hauteurs prescrites en concordance avec le nombre de logements autorisés entre les rues Lusignan et Versailles (district électoral de Pointe-Saint-Charles).

- Autorisation de modifier et d'occuper, à des fins résidentielles et commerciales, un bâtiment de l'ancienne usine Sherwin-Williams, portant les numéros 2859 et 2875, rue Centre, à l'angle de l'avenue Atwater (district électoral de Pointe-Saint-Charles).

- Autorisation de continuer à occuper, à des fins de résidence pour 5 étudiants, le bâtiment au 2930, rue Fendall, situé entre l'avenue Louis-Collin et la rue McKenna (district électoral de Côte-des-Neiges).

- Autorisation de construire une passerelle entre les deuxième étages du Centre hospitalier thoracique et des Laboratoires Meakins-Christie, respectivement situés au 3650 et au 3626, rue Saint-Urbain, entre la rue Prince-Arthur et l'avenue des Pins (district électoral de Jeanne-Mance).

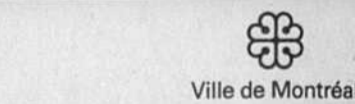
- Autorisation d'occuper, à des fins de culte, le cinquième étage du bâtiment au 1650, boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les rues Guy et Saint-Mathieu (district électoral de Peter-McGill).

Séance du 22 août

- Autorisation d'occuper, à des fins de garderie, le sous-sol, le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant les numéros 2889 à 2891, avenue Haig, entre la rue de Marseille et l'avenue Pierre-De-Coubertin (district électoral de Pierre-De-Coubertin).

- Autorisation de construire et d'occuper un bâtiment, à des fins de centrale de production d'énergie, sur un emplacement situé à 75 mètres au sud de la rue Notre-Dame Est, au nord des voies ferrées, entre l'avenue de La Salle et le boulevard Pie-IX (district électoral de Maisonneuve).

- Autorisation de maintenir l'aménagement d'un solarium d'un étage à l'arrière de la propriété résidentielle au 2450, boulevard Henri-Bourassa Est, à l'angle de l'avenue Bruchési (district électoral Sault-au-Récollet).



Ville de Montréal

Autorisation de modifier l'agrandissement projeté d'un bâtiment commercial à l'intersection nord-est des avenues Émile-Journault et André-Grasset, afin d'autoriser l'aménagement d'une aire d'entreposage en sous-sol (district électoral de Saint-Sulpice).

- Correction technique au règlement 96-072 déjà adopté par le conseil municipal autorisant la modification et l'occupation des bâtiments situés au 1315 et au 1345, rue de Bellechasse (district électoral de Père-Marquette).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées :

Service des relations avec les citoyens
 1301, rue Sherbrooke Est
 Édifice Lafontaine
 872-8265

Le greffier,
 Léon Laberge

Grand solde d'été
 au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes 100% laine ou 100% lin
 rég. 895 \$ Solde 395 \$

Vestes en lin ou pure laine
 rég. 495 \$ Solde 250 \$

Pantalons d'été
 rég. 250 \$ Solde 95 \$

Vêtements importés d'Italie et griffés.

À votre service depuis 15 ans

1118, rue Sainte-Catherine O.,
 Suite 200, Montréal (Québec)
 H3B 1H5
 tél. : 861-3636

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
 Samedi de 10h à 16h
 Tous les soirs après 18h
 sur rendez-vous seulement

LE DEVOIR

POLITIQUE

Débat linguistique

Gilles Rhéaume entre dans la mêlée

Le vice-président du MSQ compte s'adresser à l'ONU

PRESSE CANADIENNE

Le Mouvement souverainiste du Québec ne veut plus laisser le lobby anglophone relancer seul le débat linguistique: son porte-parole Gilles Rhéaume entre dans la mêlée et promet quelques vigiles de 101 personnes. Il compte même s'adresser à l'ONU pour la défense du français au Canada.

Le vice-président du MSQ était dans l'ombre depuis quelques années, lui qui a déjà été président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dans les années 1980.

Ce sont deux événements récents qui l'ont convaincu de reprendre le flambeau: les menaces de boycott lancées par M. Galganov pour obtenir des affiches bilingues dans des magasins montréalais et «l'affaire Normand Lester», ce journaliste francophone qui, hospitalisé à l'Hôpital

juif de Montréal, s'est fait dire «You have to speak English».

Fidèle à lui-même, c'est par un langage coloré que M. Rhéaume a résumé sa position: «Nous sommes tous des Normand Lester [...] la Charte de la langue française est devenue une farce, une passoire, un panier percé», qui doit être renforcé. «C'est plus de français qu'il faut au Québec, pas plus d'anglais», rétorque-t-il au lobby anglophone. Il évoque «l'apartheid culturel» des francophones, «l'occupation linguistique» du Québec français et souligne que le bilinguisme au Québec coûte bien cher, avec les universités anglophones, les hôpitaux anglophones et autres.

La première action du MSQ consistera à installer une vigile devant l'Hôpital général juif. Vendredi prochain, à 17h30, 101 personnes défilent silencieusement, sans pancarte, devant l'hôpital, pour rappeler

que «19 ans après la loi 101, il arrive encore que les francophones malades et hospitalisés se fassent crier à la tête "You have to speak English"».

D'autres vigiles de 101 personnes sont prévues, dans quelques semaines, devant d'autres lieux où le français ne serait pas suffisamment respecté, selon M. Rhéaume.

Le MSQ s'adressera même à l'ONU pour sensibiliser les pays membres à la situation linguistique du Québec. Ce sont les francophones qui sont une minorité au Canada, pas les anglophones, s'exclame-t-il.

«En tant que Canadiens, nous porterons plainte contre le Canada à l'ONU, à la sous-commission du colonialisme et à la Commission des droits de la personne au niveau des droits des francophones de tout le Canada, y compris du Québec.»

Il aimerait même avoir des obser-

vateurs de l'ONU au prochain référendum québécois sur la souveraineté, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de distribution massive de certificats de citoyenneté ou d'autres événements du genre.

Devant la commission parlementaire qui se penchera sur la politique linguistique du gouvernement, le Mouvement souverainiste du Québec réclamera de nouveaux articles renforçant la loi 101, notamment pour prolonger jusqu'au cégep l'obligation pour les enfants d'immigrants d'étudier à l'école française. Il veut aussi que le français soit renforcé dans le domaine informatique et en matière de langue de travail.

Le Mouvement souverainiste du Québec compte 1200 membres sur une base individuelle. Il s'agit d'un mouvement, et non d'un parti politique.



PHOTO ARCHIVES
L'ex-premier ministre Jacques Parizeau et son épouse Lisette Lapointe sont de farouches partisans de la révision du Code de la sécurité routière.

Révision du Code de la sécurité routière

Les criminels de la route poursuivis?

L'Assemblée nationale prendra une décision au cours des prochaines semaines

Québec (PC) — La loi actuelle permet qu'un Québécois ivre au volant tue un piéton lors d'un accident de la route soit à l'abri de toute poursuite civile. Et même s'il est reconnu coupable de conduite en état d'ébriété, ce criminel de la route sera largement indemnisé par la Société d'assurance automobile du Québec pour ses propres blessures.

Les pressions se multiplient pour qu'on remédie à cette situation, alors que l'Assemblée nationale révisera le Code de la sécurité routière à compter du 27 août prochain. L'ancien premier ministre Jacques Parizeau et son épouse Lisette Lapointe sont de farouches partisans de cette révision de la loi. Mme Lapointe n'écarter pas la possibilité de venir témoigner elle-même devant la commission parlementaire qui étudiera ce dossier.

«La décision finale n'est pas prise, mais je suis très tentée d'aller témoigner», a déclaré hier Mme Lapointe à la Presse canadienne.

Mme Lapointe est la mère d'un jeune garçon qui a été heurté, en août 1989, par un conducteur ivre. Même si la loi de l'assurance automobile ne semble pas permettre de poursuites civiles contre le responsable de l'accident, Mme Lapointe et son fils ont déposé une action de 1,1 million contre le conducteur fautif.

Dans son testament politique livré à l'Assemblée nationale le 15 décembre dernier, le premier ministre Jacques Parizeau révélait avoir demandé à ses collègues d'amender la loi de façon à permettre que les victimes d'actes criminels ne soient pas privées de recours civils contre un chauffard.

«Des auteurs d'actes criminels sont protégés uniquement parce qu'ils ont enfreint le Code criminel au volant d'un véhicule. On sent là une injustice dont le simple bon sens exige qu'elle soit corrigée», avait dit M. Parizeau. Ce dernier rappelle toutefois la valeur générale du régime actuel.

Mme Eve Boucher, dont le fils et trois autres jeunes ont été tués en août 1987 dans un accident routier dont le responsable a été reconnu coupable de négligence criminelle, estime elle aussi que la loi doit être changée.

«Je trouve que c'est urgent. Cela n'a aucun sens qu'une personne qui commet un acte criminel sur la rou-

te soit indemnisée par le gouvernement. L'État gaspille de l'argent», a-t-elle dit.

A la demande de la Presse canadienne, l'avocat québécois Marc Bellemare, spécialisé dans les questions d'indemnisation, a calculé les prestations attribuées à la suite de certains accidents causés par négligence criminelle ou à cause de l'alcool.

Lors d'un accident survenu en juillet 1992 à l'île d'Orléans, un conducteur de 21 ans a causé la mort de son passager âgé de 15 ans. Il a plaidé coupable à l'accusation d'avoir conduit son véhicule avec des facultés affaiblies.

Malgré sa culpabilité, le fautif a perçu de la Société d'assurance automobile des indemnités que Me Bellemare évalue à environ 65 000 \$ pour les blessures qu'il a subies lors de l'accident.

Indemnités

Le montant comprend principalement des frais couvrant son salaire perdu pendant son hospitalisation. Mais les parents de sa jeune victime n'ont reçu pour leur part qu'une vingtaine de milliers de dollars, soit 3387 \$ pour les frais funéraires et 16 632 \$ en indemnité de décès.

Notons que dans la plupart des situations non reliées à la route, un criminel n'est jamais indemnisé à la suite de son crime. Par exemple, un incendiaire qui met le feu à une résidence ne touchera jamais la prime d'assurance si sa culpabilité est établie.

De même, dans le cas d'un hold-up, la loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels prévoit expressément que l'auteur du crime ne reçoit pas de prestations, même s'il se blesse en commettant son forfait.

Le porte-parole de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), Bertrand Bergeron, a admis hier que les indemnités reliées à l'alcool au volant pouvaient représenter jusqu'à 200 millions par année.

M^{re} Lisette Savard, juriste à la SAAQ, a cependant rappelé que: tant que la loi actuelle demeure en vigueur, toutes les victimes d'accidents de la route doivent être indemnisées par la Société, qu'elles soient ou non tenues criminellement responsables de l'accident.

Le moral de Tràn tient bon

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Après maints reports, les autorités consulaires canadiennes au Vietnam ont finalement réussi à rencontrer Tràn Triêu Quàn, samedi dernier, dans sa prison d'Ho Chi Minh Ville au Vietnam, afin de s'enquérir de son état de santé et de détention.

Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères du Canada, Collin Stewart, a indiqué au *Devoir* que la rencontre a duré environ 30 minutes, incluant le travail des interprètes en présence de représentants du gouvernement vietnamien.

«Selon notre consul au Vietnam, son état de santé et son moral semblent mieux qu'auparavant, a dit M. Stewart. Le consul nous a mentionné que M. Tràn souffrait de haute pression sanguine et que,

pour cette raison, les autorités de la prison vietnamienne l'ont autorisé à passer le dernier mois et demi dans la clinique de la prison, du moins pour dormir.»

Du point de vue psychologique, M. Stewart a mentionné que M. Tràn, toujours selon les informations du consul canadien au Vietnam, semblait tenir le coup malgré tout.

M. Tràn a dit par ailleurs au consul qu'il n'était plus enchaîné comme il l'était il n'y a pas si longtemps. M. Stewart n'a pu toutefois préciser depuis quand les autorités de la prison lui avaient retiré ses chaînes. «C'est déjà comme ça depuis un certain temps, je présume.»

Le consul a communiqué à M. Tràn un message de support et d'encouragement de sa famille. Ce dernier en a profité pour en transmettre un à sa famille. Il a confirmé qu'il a reçu des lettres et des

photographies du Canada. «Il envoie ses félicitations à sa fille qui a gagné la course Terry Fox à l'Université McGill dernièrement», a ajouté M. Stewart, précisant que M. Tràn semble suivre de très près la situation de sa famille au Canada.

Quant à l'éventuel transfert de M. Tràn dans un camp de travail, M. Stewart a précisé que la question n'a pas été abordée lors de l'entretien.

Dans une entrevue accordée à un journaliste du quotidien *Le Soleil* — le journaliste était alors au Vietnam — par personne interposée et publiée le 8 août dernier, M. Tràn avait indiqué qu'il espérait se retrouver à Ham Tan, un camp de travail situé à une centaine de kilomètres au nord d'Ho Chi Minh Ville. Il avait indiqué que les autorités pourraient à ce moment lui confier une tâche différente de celles des autres détenus compte tenu de sa formation en génie mécanique.

« ON VOUS RECOMMANDE D'INVESTIR DANS UN QUOTIDIEN QUI SAIT SUR QUEL PIED DANSER. »

En devenant actionnaire de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-LE DEVOIR INC.), vous manifestez votre appui à un quotidien qui a une direction claire et originale. Un quotidien qui participe au maintien et à l'enrichissement de la culture québécoise.

En devenant actionnaire, vous contribuez financièrement à l'avenir d'un journal solide et vous profitez d'une déduction fiscale (Québec) de 125%, pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimal.

En devenant actionnaire, vous vous joignez aux lecteurs, aux amis, aux institutions et aux gens d'affaires qui assurent par leur investissement, la présence et la continuité d'une information de qualité indispensable en démocratie.

En devenant actionnaire de SPEQ-LE DEVOIR INC., vous investissez dans le seul grand journal d'opinion au Québec.

Troisième émission par voie de prospectus SPEQ-LE DEVOIR INC.

Prix: 1 \$ l'action

Souscription minimale: 500 actions ordinaires

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 450 000 actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC.

Pour obtenir tous les renseignements, veuillez remplir le coupon ci-dessous et un exemplaire du prospectus définitif vous sera transmis.

Je désire recevoir des renseignements concernant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR INC.

NOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

NOTE: Veuillez faire parvenir ce coupon à Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9
Tél.: (514) 985-3333 Téléc.: (514) 985-3310.

LE DEVOIR



Janik Bissonnette et Louis Robitaille, danseurs étoiles des Grands Ballets Canadiens/Photographiés par André Cornélius

Afin d'aider les régions du Saguenay/Lac Saint-Jean, de la Haute-Mauricie, de la Côte-Nord et de Charlevoix, la division du Québec de la Croix-Rouge canadienne et Le Devoir invitent les Québécois à manifester leur solidarité envers les sinistrés.

Les personnes désireuses de faire un don téléphonique peuvent composer:

1-800-JYCROIX

OU

1-800-592-7649

Les caisses du Mouvement Desjardins et les succursales du Groupe Jean Coutu recueilleront aussi les dons en argent. La division du Québec de la Croix-Rouge canadienne est le seul fiduciaire des dons de la population.



LE DEVOIR



LE DEVOIR

LE MONDE

Etat de la réserve collective de santé	
Stable	
0-	57%
La Société canadienne de la Croix-Rouge	
Info-collecte: 524-6724	

EN BREF

ENCORE UN TRAIN QUI SAUTE

Moscou (Reuter) — Une bombe a explosé hier matin dans un train au sud de la Russie, faisant un mort et des blessés, rapporte l'agence russe Itar-Tass. Un porte-parole de la police a imputé cet attentat à des «terroristes» et fait état de huit blessés dont au moins deux blessés graves. L'explosion s'est produite alors que le train quittait la gare de Troubnaïa à 15 km au nord de Volgograd. Il s'agit de la troisième explosion de bombe ou tentative d'attentat sur cette ligne en trois semaines, et la dernière en date d'une série d'explosions visant les transports publics russes depuis quelques mois. Le train visé lundi matin se rendait d'Astrakhan à Volgograd, deux villes des bords de la Volga, au sud-est de Moscou.

PRAVDA: NOUVELLE DE MA MORT FORTEMENT EXAGÉRÉE

Moscou (Reuter) — La Pravda, ancien organe du Parti communiste soviétique, a fait savoir hier que les rumeurs annonçant sa fin prochaine étaient exagérées. Son rédacteur en chef, Alexandre Ilyine, a estimé au cours d'une conférence de presse que le quotidien communiste, dont la parution est suspendue depuis le 25 juillet, avait toujours sa place. L'entreprise grecque qui édite le quotidien est en guerre ouverte avec le conseil de rédaction depuis la défaite du candidat communiste Guennady Ziouganov à l'élection présidentielle du mois dernier. Pravda International, qui édite le journal depuis 1992, a débranché son ordinateur central pour empêcher la parution et les négociations engagées entre les deux parties n'ont pas abouti. Selon Alexandre Ilyine, les frères Theodoros et Christos Giannikios, qui contrôlent Pravda International, réclament un virage politique du journal dans un sens «bourgeois et libéral». Ilyine juge ces exigences inacceptables.

ESSAIS NUCLÉAIRES: L'INDE INSISTE SUR LE DÉSARMEMENT DES GRANDS

Genève (AFP) — Les négociations sur une mise hors la loi des essais nucléaires étaient toujours bloquées hier par la menace de l'Inde de torpiller quarante ans d'efforts internationaux entrés cette semaine dans une phase cruciale, ont déclaré des délégués. Mais tout espoir n'était pas perdu et certains pays évoquaient déjà une prolongation des pourparlers au-delà de la date-butoir publiquement fixée par les États-Unis pour la fin de cette semaine. L'Inde maintient sa menace de veto sur un accord entre les autres pays, jouant sur la règle du consensus nécessaire entre les 61 États participants. New Delhi refuse catégoriquement le projet de traité car il ne prévoit pas de désarmement des cinq grandes puissances atomiques et maintient un déséquilibre entre elles et le reste du monde.

CISJORDANIE: MAISONS MOBILES POUR TERRITOIRES OCCUPÉS

Tel-Aviv (AFP) — Israël a donné hier l'impulsion la plus forte en quatre ans à la colonisation juive en autorisant l'installation de centaines de maisons mobiles dans les territoires palestiniens. Le ministre israélien de la Défense, Yitzhak Mordechai, a donné son feu vert à la mise en place de 300 maisons mobiles dans les implantations israéliennes de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza. Cette décision est la première mesure pratique de développement des colonies de peuplement depuis l'entrée en fonction, en juin dernier, du gouvernement de droite de M. Benjamin Netanyahu. Le mouvement israélien anti-annexionniste «La Paix maintenant» (Shalom Archav) a dénoncé aussitôt cette décision comme «une provocation qui risque de torpiller le processus de paix».

NICOSIE EXHORTE L'ONU

Nicosie (Reuter) — Au lendemain de violents incidents sur la «ligne verte», le gouvernement chypriote grec a exhorté hier le Conseil de sécurité des Nations unies à multiplier les démarches pour régler la question chypriote tandis que le dirigeant chypriote turc invitait le président chypriote à engager des pourparlers. Le ministre des Affaires étrangères de Nicosie, Alecos Michaelides, a convoqué les ambassadeurs des cinq États membres permanents du Conseil de sécurité et le représentant de l'ONU pour dénoncer les violences de dimanche qui ont fait un mort et une cinquantaine de blessés du côté chypriote grec. Les manifestants dénonçaient la présence de la Turquie dans le nord de Chypre depuis l'intervention armée de 1974 qui a isolé le tiers nord de l'île du reste du pays gouverné par Nicosie.

CULTE DE LA PERSONNALITÉ À LA HAVANE

La Havane (Reuter) — La presse officielle cubaine célèbre avec force louanges le *Lider maximo* Fidel Castro, qui fête mardi son 70e anniversaire. Le quotidien de la jeunesse communiste, *Juventud Rebelde*, a donné le ton dès dimanche en publiant un supplément de huit pages dithyrambique sur le «dompteur de lions». «Ses mots renferment la clé des mystères de l'être humain, pour le présent, le passé et l'avenir», estime en toute simplicité la rédactrice en chef du journal, Arleen Rodriguez. L'hebdomadaire des syndicats, *Trabajadores*, publie des interviews d'anciens syndicalistes qui n'ont pas de mots assez forts pour vanter l'œuvre politique et sociale de Castro. Pour l'hebdomadaire *Tribuna*, la fête sera mondiale. «Tous les patriotes cubains et ses millions d'amis à travers le monde célébreront cet anniversaire comme le leur, avec toute l'affection que nous vous portons».

LA «NOUVELLE HISTOIRE» DE L'AFRIQUE DU SUD

Johannesburg (Reuter) — Le ministère sud-africain de l'Éducation a présenté hier les nouveaux manuels d'histoire destinés à remplacer les derniers ouvrages datant de l'apartheid. Le gouvernement de Nelson Mandela s'est efforcé de ne pas substituer une «histoire officielle noire» à l'«histoire officielle blanche» qui avait cours dans les écoles sud-africaines. «L'idée est d'ajouter toutes les voix qui n'ont jamais été entendues, et non de tuer celle qui était présente», a déclaré Jean September, responsable d'un syndicat d'enseignants qui a participé à l'élaboration d'un nouveau manuel. Les nouveaux manuels d'histoire devraient être à la disposition de la totalité des écoles sud-africaines d'ici l'an 2000.

Pour contrer les menées des extrémistes serbes en Bosnie

L'OTAN en état d'alerte

«Nous réagirons vite à la moindre violation», lance Javier Solana

Sarajevo (Reuter) — L'IFOR (force de l'OTAN en Bosnie) a été placée en état d'alerte renforcée en raison de menaces, alors que les deux principaux responsables de l'OTAN sont à Sarajevo pour exhorter les anciens belligérants à respecter les accords de paix de Dayton, a annoncé hier l'OTAN.

«Nous avons des raisons de penser que certains éléments ont pu adresser des menaces à l'IFOR», a déclaré à la presse le porte-parole de l'OTAN à Sarajevo. «Nous avons renforcé le niveau de sécurité en fin de semaine dernière.»

Le commandant des forces terrestres de l'OTAN en Bosnie, le général britannique Michael Walker, a par ailleurs ordonné aux unités isolées de l'OTAN de se replier à l'intérieur de bases plus grandes et plus sûres et a demandé au personnel civil étranger d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations de quitter immédiatement les territoires bosno-serbes.

Dans le même temps, le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, arrivé à Sarajevo, a averti les dirigeants bosno-serbes que l'OTAN ne tolérerait aucune violation de l'accord de paix de Dayton. Javier Solana devait rencontrer des responsables bosno-serbes dans l'après-midi à Pale, capitale bosno-serbe.

Samedi, les Serbes ont empêché une mission d'inspection de l'OTAN de visiter le dépôt d'armes du Q.G. militaire serbe à Han Pijesak, à 60 km au nord-est de Sara-

jevo. La question de ce Q.G. est d'autant plus sensible qu'il sert habituellement de base au général Ratko Mladic, chef de l'armée bosno-serbe, inculpé par le TPI de la Haye (Tribunal pénal international, chargé des crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie). L'affaire de Han Pijesak est un test pour l'amiral américain Joseph Lopez, qui a pris fin juillet le commandement des forces de l'IFOR.

Les relations entre OTAN et Bosno-Serbes se sont d'autre part détériorées la semaine dernière avec la découverte par l'OTAN d'un dépôt de munitions serbe

non autorisé dans une école, près de Sokolac, où ont été retrouvées au moins 300 tonnes de mines et de munitions pour armes légères. Selon l'OTAN, tous ce matériel va être détruit. Dix-huit autres sites de ce type, tardivement déclarés par les Bosno-Serbes la semaine dernière, font l'objet d'une enquête. Tous pourraient être déclarés interdits.

À un mois des élections

«Je vais leur dire (aux Bosno-Serbes) très clairement que nous ne sommes pas prêts d'accepter des violations de l'accord

et que l'OTAN réagira aussi vite que possible si nous découvrons la moindre violation», a déclaré Javier Solana concernant le contentieux de samedi.

«En riposte à l'incident de Han Pijesak, nous avons recommandé aux soldats stationnés dans ce secteur et plus généralement dans tous les territoires bosno-serbes de renforcer les mesures de sécurité», a ajouté le porte-parole de l'OTAN.

Le secrétaire général de l'OTAN est arrivé à Sarajevo en compagnie du général George Joulwan, chef d'état-major des forces de l'OTAN, pour exhorter les dirigeants des diverses communautés bosniaques de soutenir le processus électoral et de respecter toutes les clauses de l'accord de Dayton.

Cinquante mille soldats de 34 pays sont déployés en Bosnie dans le cadre de l'IFOR pour faire veiller à la bonne application de l'accord de paix, signé en décembre dernier.

La tension actuelle inquiète Javier Solana, à un mois des élections prévues dans l'ensemble de la Bosnie pour la mi-septembre. «Nous approchons d'un mois très compliqué, celui où les élections vont avoir lieu. Nous voulons parvenir au but pour lequel nous avons souscrit à Dayton, qui est de construire une Bosnie-Herzégovine, un pays avec deux entités, où les gens, au lieu de se pencher sur le passé, peuvent regarder vers l'avenir», a-t-il expliqué.

Les droits de l'homme, un titre en baisse en ex-Yougoslavie

Helsinki (Reuter) — Elisabeth Rehn, chargée par l'ONU d'enquêter sur les droits de l'homme en ex-Yougoslavie, a estimé hier que la situation dans ce domaine s'était détériorée depuis la visite qu'elle y avait effectuée au printemps.

«Actuellement, la situation ne semble pas bonne du tout», a-t-elle dit lors d'une conférence de presse à Helsinki en invoquant des cas de brutalité policière, de pressions électorales et des obstacles faits à des réfugiés pour rentrer chez eux.

Elle souligne qu'il faut faire davantage concernant les personnes portées disparues et précise qu'elle va prochainement demander aux autorités croates une liste

des fosses communes présentes sur leur territoire car, selon elle, elles disposent bel et bien d'une telle liste.

Elisabeth Rehn, ancien ministre finlandais de la Défense, a tenu sa conférence de presse au retour d'une visite d'une semaine au Monténégro, dans la région de Krajina en Croatie, et dans les villes bosniaques de Mostar (Croates et Musulmans), Pale et Banja Luka (Bosno-serbes) et dans la capitale, Sarajevo.

Selon elle, les habitants serbes de Krajina vivent toujours dans un climat de peur et ne peuvent obtenir le retour de membres de leur familles partis lors de l'invasion croate de l'été dernier.

Promotion touristique à la chinoise

Un «Loch Ness» à la frontière coréenne, affirme Chine nouvelle

FRANCIS DERON
LE MONDE

Pékin — Il y avait le yéti, il y a où il y aurait maintenant l'équivalent chinois du monstre du loch Ness ou quelque chose lui ressemblant.

À en croire l'agence Chine nouvelle, pas moins de 200 touristes chinois, sud-coréens et japonais auraient vu, de leurs yeux vu, une ou plusieurs «étranges créatures» barbotant dans les eaux, ô combien mystérieuses, du lac Tianchi (le lac Céleste), étendue d'eau de dix kilomètres carrés située au fond du cratère volcanique du mont Changbai, exactement sur la frontière entre la Chine et la Corée du Nord.

Ces lieux magiques, rappelons-le, virent notamment naître, entre autres légendes des régions de Mandchourie et de la péninsule coréenne, feu le maréchal Kim Il-sung, père-fondateur de la dynastie communiste nord-coréenne. C'est dire qu'ils sont hantés de souvenirs.

Mieux que de simples témoignages oculaires sur les créatures en question, on disposerait même aujourd'hui de photographies prises



Et maintenant, une «Nessie» d'Orient?

très exactement pendant trente secondes, à 8h30 du matin, le 14 juillet, par un certain Wang Ying dont l'oeuvre n'a pourtant pas encore été publiée.

Le photographe, qui traquait depuis presque un an les êtres peuplant ces profondeurs lacustres, assure en avoir figé quatre sur la pellicule, qui «flottaient, plongeaient de manière ludique, envoyant des vagues d'un à deux mètres de haut» avec leurs mouvements aquatiques.

On imagine encore la forme qu'il faut prêter à ces diables d'animaux. Les témoignages cités par la presse chinoise varient entre le dinosaure et une sorte de buffle marin. Le caractère flou des témoignages n'a pas empêché les autorités chinoises d'approuver la fondation d'une Asso-

ciation pour la recherche sur les animaux mystérieux du lac Tianchi, petite soeur du plus sérieux Comité pour la recherche des créatures rares étranges.

Êtres nageant non identifiés

Celui-ci s'était rendu célèbre, pendant l'été 1995, par une expédition au centre du pays sur les traces du gigantopithèque, «l'abominable homme des neiges» qui n'aurait rien d'abominable, ni même d'himalayen. Les aventures du professeur Wang Fangchen n'ont pour le moment rien donné, mais il continue ses expéditions sur le terrain dans la réserve de Shennongjia.

Pour ce qui est des êtres nageant non identifiés qui ont été apparemment repérés depuis les crêtes du volcan éteint sur la frontière sino-coréenne, un millier de mètres en contrebas, il ne faudrait surtout pas croire qu'ils sont le produit d'une campagne publicitaire destinée à promouvoir la région dans l'industrie touristique.

Des visions de cet ordre, assure la presse officielle chinoise, ont été enregistrées dès le début du siècle. On aurait déjà déterminé que les créatures se donnent ainsi en spectacle «de préférence entre les mois de juin et septembre». Rien à voir, donc, avec la saison des voyages organisés...

Ouverture à San Diego de la Convention républicaine

L'extrémiste Buchanan rejoint Bob Dole

San Diego (Reuter) — Pat Buchanan a officialisé hier la «trêve de San Diego» en apportant son soutien à Bob Dole au premier jour de la Convention du Parti républicain, qui s'est résolu à serrer les rangs pour la présidentielle du 5 novembre.

Longtemps franc-tireur du parti, le chef de file de l'aile droite républicaine a finalement choisi l'unité face au camp démocrate.

Il a annoncé son soutien au «ticket» républicain dans un communiqué, jugeant que Bob Dole et Jack Kemp représentaient «la seule véritable chance» du parti pour la présidentielle.

Bob Dole, qui a appris la nouvelle lors d'une visite dans une usine de San Diego, n'a pas caché sa satisfaction.

«Je voulais quitter (San Diego) dans l'unité, ce sera chose faite. J'accepte son soutien avec plaisir», a déclaré le candidat républicain sous les applaudissements des ouvriers. Le ralliement de Buchanan est un nouveau coup de fouet pour les quelque 2000 délégués républicains qui avaient déjà retrouvé le moral avec la nomination de Jack Kemp, très populaire dans les rangs du parti.

Les orateurs se sont succédé à la tribune pour clamer les chances de Bob Dole, qui accuse toujours 20 points de retard dans les sondages sur Bill Clinton.

Le général à la retraite Colin Powell, ancien chef d'état-major interarmes, devait intervenir dans la soirée. Les anciens présidents George Bush et Gerald Ford prononceraient eux aussi un discours.

Ronald Reagan, qui souffre de la maladie d'Alzheimer, ne sera pas présent, mais un hommage lui sera rendu en présence de son épouse Nancy.

Un délégué sur cinq est millionnaire

Si l'on en croit une étude publiée hier par le *New York Times*, les délégués républicains sont en majorité des hommes d'âge moyen, de race blanche; un délégué sur cinq est millionnaire. Ils sont en outre beaucoup plus à la droite de Bob Dole.

Le rapprochement tactique de Pat Buchanan n'est pas pour leur déplaire. Le programme qu'ils ont approuvé hier à une large majorité inclut plusieurs de ses points de dogme: interdiction constitutionnelle de l'avortement; suppression des programmes d'aide sociale en faveur des femmes et des minorités; lutte tous azimuts contre l'immigration illégale en déniaçant notamment la nationalité américaine aux enfants de clandestins nés sur le territoire des États-Unis.

Bob Dole, qui a beaucoup cédé au lobby catholique, déclarait hier dans une interview au *San Diego Union Tribune*, qu'il ne sentait pas lié par toutes les clauses du programme.

Leader indépendantiste de la Ligue du Nord italienne

Bossi préconise l'action directe sur le terrain

«Sabotez les émetteurs de la télévision d'État», lance-t-il à ses militants

Rome (Reuter) — Umberto Bossi, le bouillant patron de la Ligue du Nord, a assuré hier que le président de la République italienne Oscar Luigi Scalfaro était un fasciste et que les services secrets préparaient une déstabilisation de sa propre formation politique.

Tirant brusquement la vie politique italienne de sa torpeur estivale, le turbulent sénateur avait encouragé ce week-end ses partisans à saboter les émetteurs de la RAI, la radio-télévision publique.

«Les porcs qui appartiennent au système de Rome ne doivent plus parler», avait-il lancé.

Hier, dans les colonnes de *La Repubblica*, il poursuit au pas de charge la préparation du grand rassemblement prévu le 15 septembre où cours duquel il entend réitérer l'indépendance de la «Padanie», son État du nord de l'Italie.

La Ligue, dit-il dans un entretien accordé au quotidien, est interdite d'antennes.

«C'est du nettoyage ethnique. Ils» sont autorisés à parler. Scalfaro est l'un des leurs, ce sont des fascistes.»

Dans la foulée, le sénateur Bossi accuse le «département D» des services secrets italiens de monter un attentat dont la responsabilité serait ensuite imputée à son mouvement pour le discréditer.

«Département D»? Une invention, selon le ministre de la Défense, Beniamino Andreatta, qui a annoncé que cette unité n'existe pas. «Une fois de plus, nous voici face à un mensonge du dirigeant de la Ligue», a-t-il dit.

Présentant avec succès un discours fédéraliste lors de la campagne législative d'avril — dans certaines circonscriptions, la Ligue a obtenu plus de 30 % des suffrages —, Umberto Bossi a changé de registre et prône désormais la sécession totale entre le Nord prospère et le Sud appauvri qui, selon lui, aspire les bénéfices et grève d'impôts les entrepreneurs de Turin ou Mantoue.

La Ligue du Nord prépare une déclaration d'indépendance de la «Padanie» pour le 15 septembre

É D I T O R I A L

Le pacte est rompu

Lise Bissonnette

Il y a trois ans, le précédent gouvernement du Québec libéralisait fortement l'usage de l'anglais dans l'affichage commercial et assurait les Québécois qu'il s'agissait là de l'ultime compromis, du prix de la paix linguistique, après deux décennies de vives querelles. Les faits lui donnent tort en rétrospective: s'il y avait un pacte, il est certainement rompu.

Avec l'approbation du gouvernement du Canada, avec l'appui tacite ou explicite d'une forte partie du leadership de la communauté anglo-québécoise, la contestation et même la violation du régime linguistique devenu loi en juin 1993 ont repris et croissent de jour en jour. Le gouvernement du Québec n'a d'autre choix que d'en prendre acte et d'étudier la possibilité, pour sauvegarder le statut du français comme langue commune, de revenir aux règles de l'affichage unilingue.

En théorie, la loi 86 aurait en effet dû mettre fin au débat. En permettant presque partout l'affichage en anglais pourvu que soit assurée la «nette prédominance» du français, le gouvernement libéral de Robert Bourassa se conformait à un jugement de la Cour suprême rendu en 1988, et reçu dans l'anglophonie québécoise et canadienne comme la sagesse parfaite. Les juges avaient déclaré inconstitutionnelles les règles imposant l'affichage unilingue français mais trouvaient tout de même raisonnable d'imposer la prédominance du français. Le gouvernement du Québec avait immédiatement réagi en présentant la loi 178, qui permettait une mesure de bilinguisme à l'intérieur des commerces, sauf pour les grandes entreprises. La contestation avait repris de plus belle jusqu'à ce que, en avril 1993, un Comité des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies répète pour l'essentiel ce qu'avait dit la Cour suprême: la liberté d'expression des commerçants était brimée s'il leur était interdit d'afficher dans leur langue, mais le Québec demeurerait justifié d'imposer l'usage et la prédominance du français. Un mois plus tard, le gouvernement faisait adopter la loi 86, qui permet l'usage de l'anglais dans l'affichage extérieur et intérieur de tous les commerces pourvu que le français soit partout prédominant.

L'affaire aurait dû être entendue pour de bon et c'est ce qu'affirmait, avec son tranchant habituel, le ministre qui pilotait le dossier, Claude Ryan, en chapitrant les nombreux opposants à cette libéralisation. «L'ardoise est nettoyée», disait-il en assurant qu'on ne pourrait plus faire grief au Québec de ses politiques linguistiques. Une nouvelle ère s'annonçait. «La loi 86 favorisera des échanges empreints de respect mutuel et de confiance entre Québécois de toutes origines et cultures», prédisait le ministre, si convaincu d'un futur sans nuages qu'il en profitait pour démanteler pratiquement toute la surveillance de l'application des règles d'affichage. Au chômage, donc, la «police de la langue» partout dénoncée chez les Anglo-Québécois. Le Conseil du patronat, opposé depuis longtemps à l'affichage unilingue, pavaisait en prédisant que les grands commerces n'en profiteraient sûrement pas pour retourner au bilinguisme. *The Gazette*, journal de tous les combats contre les lois linguistiques québécoises, saluait bien bas ce «compromis raisonnable», appelait toute sa communauté à se rallier et à s'engager dans «la construction d'un futur harmonieux pour le Québec».

Trois ans plus tard, où en est l'harmonie? La liberté d'expression du commerçant, qui fondait le jugement de la Cour suprême en 1988 et l'avis du comité de l'ONU en 1993, ne suffit plus. Avec la bénédiction du premier ministre du Canada et l'appui général des médias de langue anglaise, des contestataires devenus héros interprètent le bilinguisme facultatif de la loi 86 comme une obligation implicite et comme un «droit du client», ce qu'aucun jugement n'a jamais affirmé. Et les grands commerces plient devant leur menace de boycottage.

Seuls les naïfs, s'il en reste après une saga aussi édifiatrice, croiront que les chaînes de magasins, en faisant leurs outils d'affichage, ne généraliseront pas le bilinguisme à l'ensemble du Québec, ne serait-ce que pour économiser.

■ Le maître-chanteur devenu vedette, M. Howard Galganov, s'enhardit de ce succès et annonce qu'il défiera bientôt la loi 86 en ouvrant un commerce qui fera fi de la prédominance du français. Les deux langues, annonce-t-il, y seront à égalité. On peut compter sur les doigts d'une main les porte-parole de la communauté anglophone qui lui ont donné tort tandis que sa future désobéissance civile recueille, à la fournée, l'appui de radios déchaînées.

■ La «police» étant disparue, les infractions ont augmenté, selon une loi toute naturelle et prévisible. On sait aujourd'hui que le nombre de plaintes atteint des niveaux records. Que près de la moitié des affiches bilingues ignorent la prédominance du français. Et que, les deux tiers des infractions à la loi, dans les centres commerciaux qui se sont récemment remis à l'anglais, touchent l'apparition d'affiches unilingues anglaises. Pourtant les médias de langue anglaise, dont nos collègues de *The Gazette*, continuent à s'opposer farouchement au rétablissement de la Commission de protection de la langue française, annoncée récemment par la ministre Louise Beaudoin. Leur «compromis raisonnable», il n'est bon que si personne ne s'avise de le faire respecter.

■ Plusieurs critiques de la loi 86, fort conspués par M. Ryan à l'époque, prédisaient que le visage français de Montréal, acquis avec la loi 101, mettrait un certain temps à se bilinguiser ou même à s'angliciser. C'était tout bêtement à cause de la durée de vie des affiches qui coûtent cher à remplacer, ou ne le fait pas du jour au lendemain. Rien ne leur donne mieux raison aujourd'hui que la véritable explosion des raisons sociales en anglais, à Montréal et dans la plupart des villes du Québec. Certes, l'usage d'une raison sociale anglaise n'est pas illégal. Mais les commerces d'apparition récente en abusent, la loi 86 a agi ici comme une autorisation morale.

Au sein du gouvernement qui n'a guère envie de remuer le dossier, les amateurs de bilan diront avec raison que le français prédomine toujours dans l'ensemble. C'est vrai. Mais les tendances, elles, ne trompent pas; elles disent l'avenir et il ne ressemble pas à une affirmation continue et forte du français.

Des experts ont reproché à MM. Bourassa et Ryan de n'avoir pas négocié la loi 86 comme un «pacte» solennel qui eût été compris ainsi par tous, de l'avoir simplement concoctée comme une solution de crise. On peut douter que le résultat eût été bien différent. Aucune des lois linguistiques du Québec, de la loi 22 qui a fait du français la langue officielle en 1974, jusqu'à la loi 86 qui nageait dans l'abondance de compromis en 1993, n'a jamais obtenu l'appui résolu du leadership de la communauté anglophone. Elles ont toutes été reçues comme des maux, certains énormes et d'autres moindres. La loi 86 ne pouvait donc être qu'une étape dans l'inlassable quête de retour au libre choix linguistique, qui apparaît dans tous les sondages menés auprès des Anglo-Québécois. Malgré ces signaux, et bien avant qu'il devienne premier ministre du Québec, Lucien Bouchard croyait lui aussi à une sorte de concordat et on sait avec quelle force il l'a défendu en rencontrant solennellement les élites anglophones au Centaur, au tout début de son mandat. Il n'a connu, depuis, qu'abus de la loi, crise, chantage et escalade. Il est temps, pour lui, de réexaminer l'héritage piégé de la loi 86, et de revoir les prémisses de cette paix qui n'en a jamais été une.

LE GÉNÉRAL BOYLE
REMUANT SON PASSÉ...

Un téléroman politique

Si vous avez aimé les Jeux olympiques tels que présentés par le réseau NBC, vous allez adorer le congrès républicain qui a débuté hier soir à San Diego.

Les Jeux olympiques ont fait un malheur aux États-Unis — mais ce n'est pas parce que les Américains seraient devenus soudain des partisans de la lutte gréco-romaine ou des autres sports amateurs. Bien sûr que non. Le génie du réseau NBC fut de comprendre que les téléspectateurs veulent se faire raconter des histoires. Les amateurs de sport vont regarder les jeux de toute façon, ont-ils conclu; pour attirer les femmes, qui ne s'intéressent guère aux résultats, il fallait faire plus.

Donc, au lieu de présenter les Olympiques en direct, comme Radio-Canada, NBC s'est servi des heures de grande audience pour présenter des montages, insérer des vidéoclips filmés d'avance, et passer, tard le soir, toute une série de «téléromans sportifs»: l'histoire merveilleuse de Kerri Strug, la jeune gymnaste courageuse qui a fait un ultime effort, malgré une blessure, pour gagner la médaille d'or pour son équipe et son pays; le conte d'Amy Van Dyken, la nageuse qui a surmonté un problème d'asthme à l'adolescence pour devenir championne, et tant d'autres histoires remplies d'émotion.

Les républicains veulent faire la même chose. Car, comme les réalisateurs des émissions sur les Jeux olympiques, ils ont un problème avec les femmes. Et Bill Clinton a investi le terrain du centre de l'échiquier politique.

Donc, au lieu de Pat Buchanan avec son gros cri de rage contre l'avortement, les homosexuels, les Nations unies et l'ALENA, les républicains ont invité le général Colin Powell pour ouvrir le congrès, et la représentante pro-choix Susan Moli-



GRAHAM FRASER

nari pour prononcer le discours principal.

Et au lieu du grand débat amer sur l'avortement, les organisateurs vont tout faire pour noyer cette bombe politique sous une vague de vidéos et d'autres innovations multimédias.

Traditionnellement, un congrès politique est pour un parti l'occasion de régler ses différends, de résoudre ses conflits, d'adopter ses politiques électorales et de choisir son chef. Mais depuis l'avènement de la télévision comme forum principal du dialogue politique aux États-Unis, cette fonction traditionnelle a été réduite de congrès en congrès.

Après la débâcle de Chicago en 1968, lorsque les démocrates ont choisi Hubert Humphrey dans le chaos de l'émeute policière, et que le monde entier a regardé les policiers matraquer les manifestants qui protestaient contre la guerre du Vietnam, les partis ont choisi les primaires comme instrument clé pour élire un candidat. Jamais plus un candidat ne serait choisi, comme Humphrey, sans se présenter auparavant aux primaires; jamais plus un candidat ne pourrait gagner une nomination avec seulement l'appui des élites du parti.

Donc, sans l'avouer, on a transformé les congrès qui, d'assemblées délibératives, sont devenus des spectacles télévisés. Au lieu de prendre des décisions, les délégués sont là, comme les invités à la présentation

des Oscars à Hollywood, pour applaudir, non pour décider.

Et le discours à la télévision est un discours visuel. Au lieu d'écouter de longs discours, on va présenter des anecdotes, des témoignages personnels, des biographies: tout est préparé en fonction de l'œil intimiste de la caméra.

Ronald Reagan a donné le ton, avec sa maîtrise de la culture télévisuelle. Il a su présenter l'optimisme américain à un public qui voulait y croire. Et en 1992, Bill Clinton a réussi à se présenter aux électeurs avec un film d'un intimisme étonnant, dans lequel il parlait de la violence familiale qu'il a vécue adolescent, et comment il a résisté à son père adopté pour protéger sa mère. Plus personnel que ça, tu meurs.

Mais c'était nécessaire. Les études d'opinion publique avaient démontré aux stratèges démocrates que les électeurs américains croyaient que, parce que Clinton avait étudié à Georgetown, Oxford et Yale, il était un privilégié. Il fallait qu'il se présente comme quelqu'un qui avait relevé les défis d'une enfance difficile.

Aujourd'hui, Bob Dole traîne dans les sondages derrière Clinton, et les républicains vont essayer de présenter son histoire à lui: un soldat de la Deuxième Guerre mondiale qui s'est sacrifié pour son pays, un homme qui a survécu aux séquelles de ses blessures de guerre, un homme simple et intègre, un héros.

Ceux qui s'attendent à un débat risquent d'être déçus. Les républicains veulent un spectacle qui transmette un message simple d'unité et d'admiration pour l'acteur principal de leur drame. Mais cela va être difficile. Car M. Dole s'adapte mal à une politique télévisuelle.

C'est bien regrettable, mais la télévision est le seul forum politique qui compte aux États-Unis. Et un politicien mal à l'aise avec les exigences du média devrait penser à entamer une autre carrière.

L E T T R E S

Un compatriote

Félicitations au *Devoir* pour avoir dévié temporairement de sa «mission» afin de permettre une couverture intelligente des Jeux Olympiques. Grâce, entre autres, aux chroniques de Jean Dion, nous avons pu apprécier dans la bonne humeur des disciplines qui nous étaient inconnues ou qui nous intéressaient peu avant les jeux. Dans un style dynamique, plein d'humour, M. Dion, qu'on connaît plutôt comme correspondant parlementaire sérieux (malgré quelques incartades dans «Perspectives» ou «Plaisirs»), nous a prouvé que la politique mène à tout pourvu qu'on en sorte! A quand une chronique quotidienne ou hebdomadaire par ce jeune journaliste qui ne cesse de nous surprendre? Nous en sommes d'autant plus fiers que M. Dion est un compatriote... Qui a dit que les Américains étaient chauvins?

Mario Roy
Sherbrooke, 5 août 1996

Bien fait pour vous!

Je trouve démoralisant et frustrant le débat engagé depuis ce printemps sur les lois 32 et 36. Etant salarié, mon employeur déclare à l'État, que je le veuille ou non, 100 % de mon revenu.

Si j'étais aussi paranoïaque que les vierges offensées qui crient à l'intrusion de l'État dans leur vie privée, je devrais poursuivre mon employeur et l'État parce qu'ils sont de connivence pour me siphonner jusqu'au dernier cent. Cela ne les gêne nullement de piétiner ma vie privée avec leurs gros sabots.

Pour ce qui est des peureux qui prétendent que l'État va les asservir, qu'ils se consolent: les salariés du Québec sont déjà asservis, et l'État connaît 100 % de leurs revenus. Pourquoi pensez-vous que les médecins ne veulent pas être salariés? La réponse est simple: leur revenu, qui est déjà connu par l'État, car c'est lui qui paie, ne pourra plus être augmenté par l'accomplissement de quelques actes médicaux inutiles. Finies les prébendes!

Quant aux marchands, je ne crois pas excessif de prétendre qu'une bonne moitié d'entre eux, pour ne pas dire la plupart, se livrent à l'occasion à la vente sans facturation. Ainsi, le client ne paie pas de taxes, le marchand n'a pas à le rembourser au ministère du Revenu, et mieux encore, il peut cacher ce revenu au fisc.

Voire vie privée, je m'en fous, car ça va faire bientôt un demi-siècle qu'on se fout de la mienne. Si on découvre que vous êtes un escroc et que vous êtes mis à l'amende, ce

sera bien fait, car cela va contribuer à retarder ma prochaine augmentation de taxes ou d'impôts.

Aimé Bossé
Iberville, 2 août 1996

Juste pour pleurer

Le *Devoir* du 17 juillet dernier nous annonçait que Claude Legault, du Festival Juste pour rire, avait choisi cette année le thème: «Le monde selon Dieu». Il croit pouvoir faire rire en blasphémant. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il est à court d'imagination puisque pour atteindre son but il lui faut manquer de respect envers ce qu'il y a de plus sacré pour nombre de gens.

Que serait-il arrivé si, au lieu de se moquer du Créateur et de nous tous qui croyons en Lui, il s'en était pris à certains groupes de notre société: femmes, enfants, noirs, ou juifs? Des bouciers se seraient levés et il aurait été forcé de plier bagages et de s'excuser. Espérons qu'Andy Nulman fasse mieux l'année prochaine. Qu'il sache quand un spectacle dépasse certaines limites et devient offensant. Merci au *Devoir* qui nous a informés à temps afin de ne pas assister à un Festival juste pour pleurer!

Marie Melgarejo
Montréal, 24 juillet 1996

À P R O P O S

... de prescriptions abusives

Les médecins qui semblent les plus susceptibles de rédiger des ordonnances inadéquates sont les hommes, les généralistes, les médecins d'âge avancé, les médecins non rattachés à une université et, peut-être aussi, les médecins de certaines écoles de médecine. Quelque 80 % de tous les médicaments prescrits aux personnes âgées le sont par des généralistes, qui sont les médecins les plus souvent consultés.

Les conditions sociales et le fait que les patients s'attendent à ce que le médecin leur rédige une ordonnance comptent parmi les facteurs qui influencent les décisions de prescription et qui ont une incidence importante sur les taux de consommation de médicaments. La consommation de médicaments dans le but d'améliorer ses relations personnelles et son bien-être émotif est socialement acceptable. Ironiquement, toutefois, la majorité des

maladies médicamenteuses découlent du fait que les patients ne suivent pas les prescriptions. En effet, 80 % des problèmes sont attribuables au fait que les gens s'imaginent que les médicaments ne sont pas nécessaires ou qu'ils ont des effets secondaires indésirables. Le respect de la posologie est fonction d'une relation médecin-patient satisfaisante et d'une bonne compréhension du traitement et de ses modalités d'application. Les étiquettes faciles à lire et les contenants qui requièrent un minimum de dextérité ou de force physique peuvent aider les patients à respecter la posologie. Selon les recherches, les femmes consomment plus de médicaments que les hommes, notamment les psychotropes.

Robyn Tamblin et Robert Perreault, in *La Santé et ses déterminants*, Forum national sur la santé, juin 1996

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUEDOIS

IDÉES

Le cas des hôpitaux québécois

Le meilleur des deux mondes

L'avenir des hôpitaux passe par le dialogue entre professionnels de la santé et gestionnaires sur les choix à faire

LINDA CAZALE

Candidate au Ph.D
Département d'administration de la
santé de l'Université de Montréal

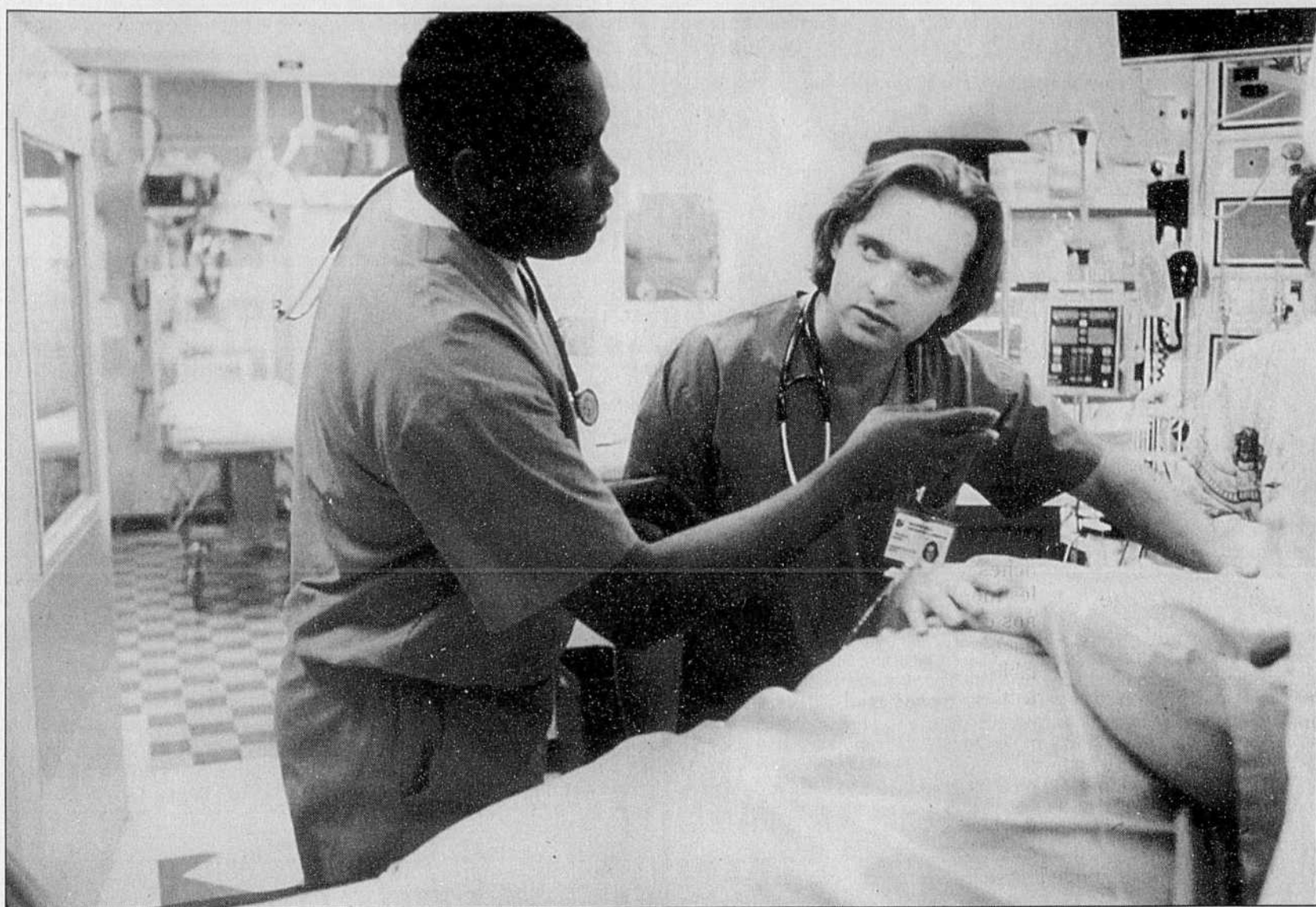
Depuis l'avènement de l'assurance-hospitalisation, qui célèbre cette année son 35^e anniversaire, nos impôts constituent la source principale de financement des hôpitaux. En contrepartie, les Québécois, comme l'ensemble des Canadiens, bénéficient de la gratuité des soins hospitaliers. Cette gratuité est toutefois bien illusoire car les crédits du gouvernement québécois affectés aux hôpitaux pour 1995-1996 se chiffrent à 5,98 milliards de dollars, ce qui représente 65 % des dépenses du réseau de la santé. Bien qu'en moyenne le financement public par hôpital se chiffre à 40 millions, l'enveloppe reçue par les plus grands établissements dépasse les 100 millions. Les soins hospitaliers et les coûts sont donc bel et bien indissociables.

Dans le contexte actuel de crise des finances publiques, alors que nous sommes témoins de fermetures d'hôpitaux à Montréal, les hôpitaux doivent faire preuve d'une saine gestion des montants qui leur sont alloués. Cette obligation, que l'on peut assimiler à la discipline budgétaire, est inscrite dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux. La discipline budgétaire est la même qu'il s'agisse d'un hôpital ou d'un individu. C'est un exercice qui consiste, pour une année donnée, à générer des dépenses n'excédant pas les revenus et ainsi éviter le déficit budgétaire.

Toutefois, la discipline budgétaire est plus complexe pour un hôpital que pour un individu. En effet, l'hôpital est une bureaucratie professionnelle selon la catégorisation classique des organisations de Mintzberg (*Structure et dynamique des organisations*, Paris, Éditions d'Organisation et Montréal, Éditions Agence d'Arc Inc., 1982). Une bureaucratie professionnelle se caractérise par la coexistence de deux structures parallèles ou de deux mondes au sein d'un même hôpital: un monde des soins, associé aux professionnels de la santé, et un monde administratif ou bureaucratique, associé aux gestionnaires.

Le monde des soins

C'est le monde qui constitue la raison d'être ou la mission centrale de l'hôpital, c'est-à-dire la prestation de services diagnostiques et de soins médicaux généraux et spécialisés. C'est le monde auquel nous avons accès comme patient. C'est là qu'œuvrent différents professionnels de la santé dont les médecins et les infirmières. La plupart du temps après une longue période de formation, les



Les comédiens Maka Kotto et Serge Postigo dans la série télévisée Urgence.

SOURCE SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

professionnels sont des spécialistes qui contrôlent leur travail de façon relativement indépendante de leurs collègues tout en restant proches de leurs patients.

Le travail des professionnels peut se résumer à la réalisation de deux phases importantes. D'une part, il y a celle du diagnostic du problème de santé du patient, phase pouvant nécessiter l'apport d'un arsenal technologique imposant ainsi qu'une panoplie de tests variés. La seconde phase est celle du traitement ayant pour objet le rétablissement du patient, voire l'accompagnement lorsque la guérison n'est pas possible.

Selon le vocabulaire de Wildavsky (*Budgeting: a Comparative Theory of Budgetary Processes*, Boston, Little, Brown and Company, 1975), c'est le monde de la consommation des ressources au sein des hôpitaux. En effet, de fortes pressions aux niveaux de l'offre et de la demande de soins créent des tensions inflationnistes qui stimulent les dépenses. Du côté de la demande, on note le vieillissement de la population — les premiers «baby boomers» ont 50 ans cette année —, l'apparition de nouvelles maladies, tel le sida, et la croissance des attentes d'une population de plus en plus informée des soins rapidement accessibles et de qualité, en conformité avec ses besoins de

santé. Du côté de l'offre, les facteurs suivants expliquent en partie les pressions sur la consommation des ressources: le développement technologique accéléré et la production d'activités avec comme souci premier, conformément à l'éthique du serment d'Hippocrate, de faire tout ce qui est possible pour le patient.

Le monde bureaucratique

Le monde bureaucratique est celui de la gestion. Ses tâches principales comprennent: la planification des activités et des ressources humaines, matérielles et financières; le suivi et le contrôle de ces mêmes activités; l'allocation des ressources entre les différentes directions de l'hôpital. Ces fonctions de gestion sont, dans des organisations dites démocratiques comme les hôpitaux, effectuées par des gestionnaires formés dans des écoles de gestion, d'une part, et, d'autre part, par des gestionnaires qui ont également une formation de professionnel de la santé. Les gestionnaires professionnels sont responsables de l'aspect bureaucratique des soins, à savoir la gestion des processus de classement des problèmes de santé.

Ce sont ces processus qui permettent à la bureaucratie professionnelle de découpler ses diverses tâches opérationnelles et de les réaffecter à

des professionnels autonomes. Par exemple, et pour un même patient, la dimension nutritionnelle d'un traitement relève d'un diététiste et les activités de réadaptation, d'une ergothérapeute. Reflet de l'isolement entre les mondes, l'élaboration des normes de bonne pratique et des critères de compétence des professionnels se fait dans une large part en dehors de la structure de l'hôpital, soit dans des associations professionnelles, soit au sein de corporations qui ont comme mandat de protéger l'intérêt du public.

Vision simpliste

La vision «simpliste» généralement véhiculée dans les médias — ainsi que dans la série télévisée *Urgence* — prête aux acteurs de la structure bureaucratique l'image de «technocrates sans âme» voire d'«empêcheurs de tourner en rond» qui favorisent les compressions, briment l'accès aux soins à la population. Pourtant, les acteurs du monde bureaucratique sont, selon Wildavsky, les gardiens des ressources de l'organisation. Le contrôle des coûts et l'efficacité sont des valeurs dominantes des gardiens des ressources, valeurs que nous partageons en tant que contribuables.

Ainsi, c'est dans ce monde que l'on voit aux obligations associées au

financement public de l'hôpital dont celle du respect de l'équilibre budgétaire. Bien que le ministère de la Santé et des Services sociaux ait déjà renfloué les déficits des hôpitaux, cette pratique n'a plus cours depuis presque dix ans. De plus, l'absence d'équilibre budgétaire peut être sanctionnée par un refus des autorités gouvernementales pour la réalisation de projets importants pour le monde des soins tels l'acquisition d'un appareil de résonance magnétique ou l'ajout d'un programme de greffe de moëlle osseuse. C'est dire l'importance de l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

La conciliation

Pour un hôpital, cette conciliation consiste à présenter une situation financière saine afin d'appuyer ses orientations stratégiques. La réduction du nombre de lits est l'un des moyens couramment utilisés dans le réseau des établissements de santé pour obtenir un équilibre budgétaire en fin d'année financière. La diversification des sources de financement — pensons aux campagnes de financement — est également utile à cette fin. Toutefois, d'autres formes de conciliation sont disponibles, formes qui nécessitent des changements dans les «façons de faire» de l'hôpital. Cela nécessite également l'enga-

gement et la participation de tous les acteurs, gardiens et consommateurs de ressources.

Par exemple, le principe de la décentralisation des ressources peut favoriser le projet de l'équilibre budgétaire. La décentralisation implique que chaque direction d'un hôpital est responsable de l'équilibre budgétaire des ressources de sa direction. En vue de faciliter celle-ci, des acteurs peuvent venir à jouer simultanément les rôles de gardiens et de consommateurs de ressources. C'est le cas pour certains médecins et infirmières.

Jouer un double rôle est loin d'être facile à cause du conflit de valeurs entre le monde clinique et le monde du contrôle des coûts. Si j'applique ce rapprochement, cela revient à dire que le malade n'oublie pas les coûts engendrés pour son diagnostic et son traitement et, de là, ses intérêts en tant que payeur de taxes. Voilà bien un exercice complexe à cause de l'importance du bien santé. Pour un médecin responsable d'un département, la complexité diffère car elle passe par des arbitrages quant aux ressources à allouer à des patients, voire entre des catégories de patients. Conséquemment, la conciliation pour un hôpital passe par des efforts d'intégration et de coordination des actions des acteurs et par une certaine «capacité de dialogue» entre professionnels et gestionnaires sur les choix à faire. On ne peut plus parler alors de parallélisme entre le monde des soins et le monde bureaucratique mais d'interdépendance.

Par ailleurs, d'autres avenues de conciliation sont proposées par des analystes des systèmes de santé et mises sous l'étiquette du virage ambulatoire à savoir: diminution de la durée de séjour, chirurgie d'un jour, plus grande complémentarité entre les hôpitaux et d'autres établissements tels les Centres locaux de services communautaires (CLSC). Ces solutions ont déjà fait l'objet d'expérimentations au Québec et ailleurs. Cependant, leur adoption va changer le visage de l'hôpital tel qu'on le connaît et entraîner des ajustements pour une partie des patients hospitalisés, ceux qui vont connaître une diminution de leur durée de séjour.

Ainsi la rencontre entre les deux mondes est possible, quoique difficile, grâce au recours à différentes formes de conciliation. Avec la réforme Axworthy à nos portes et des compressions supplémentaires dans le secteur de la santé, c'est probablement le prix à payer pour favoriser non seulement l'atteinte de l'équilibre budgétaire de l'hôpital mais surtout le maintien de l'accès social de l'accès à des soins hospitaliers «gratuits» et de qualité pour tous. En épilogue, nous imaginons la scène suivante pour un prochain épisode d'*Urgence*: la chirurgienne cardiaque, Marina Orsini, en conversation animée avec la nouvelle directrice des finances de l'hôpital Cœur-de-Jésus. Et si le «meilleur des deux mondes» était possible?

La guerre des drapeaux entre Québec et Ottawa

Le Québec n'est pas l'Irlande du Nord!

Exaspéré d'entendre les extrémistes de l'époque comparer le Québec à une colonie, René Lévesque avait lancé cette féroce exclamation: «On n'est pas le Congo!»

PIERRE MILOT

Chercheur affilié au Centre interuniversitaire d'analyse
des discours et de sociocritique des textes

Après la lecture de la chronique de Josée Legault parue dans *Le Devoir* du 10 juillet 1996 («Ein Volk, ein Reich... ein Flag»), la question que l'on serait autorisé à se poser est la suivante: Josée Legault est-elle une authentique politologue ou une indigente idéologue? En fait, étant donné l'indigence idéologique de l'objet du litige (la guerre des drapeaux entre Ottawa et Québec), la réponse à cette question n'a pas la complexité d'un théorème. On se demande simplement si *Le Devoir* «fait ce que doit». Et l'on s'ennuie de la chronique du politologue Philip Resnick (dont celle sur le Fraser Institute de Vancouver: là où ont été fabriquées les stratégies discursives du néolibéralisme pancanadien).

Par contre, la principale erreur des politologues Stéphane Dion et Guy Laforest, lors du référendum québécois de l'automne 1995, n'est pas de s'être compromis scientifiquement en se réclamant ouvertement du fédéralisme (pour le premier) et du souverainisme (pour le second): mais c'est d'avoir cherché l'un et l'autre, dans les travaux universitaires sur lesquels étaient censés reposer leurs interventions médiatiques, à fonder l'objectivation épistémologique d'une question relevant de l'éthique de la discussion.

En effet, la problématique du nationalisme civique ne relève pas de l'entreprise épistémologique mais plutôt de la démocratie procédurale (c'est d'ailleurs ce qui la rend politiquement universelle). Qu'on me comprenne bien. Je dis que c'est une erreur méthodologique que de croire qu'on puisse construire une épistémologie du nationalis-

me en refoulant son processus intersubjectif: que face à ce positivisme épistémique, le nationalisme risque de prendre la forme sublimée d'une ontologie politique dont les conséquences sont incalculables dans l'espace public.

Le cas de Falardeau

Pour comprendre ce que je veux dire, il suffit de réfléchir à la violence pamphlétaire dont Pierre Falardeau (le mémorialiste des Plaines d'Abraham) faisait preuve récemment dans l'ouvrage collectif *Cinq intellectuels sur la place publique* (Éd. Liber, 1995). Dans un texte où la fausse jobardise du titre («L'anti-intellectualisme? Connais pas!») divulguait la déclivité de la menace, il écrivait: «Sans faire de l'angélisme, je crois que le peuple finit toujours par reconnaître les intellectuels qui lui parlent ou qui réussissent à traduire (...) son propre discours. Il reconnaît au bout du compte qui est de son bord et qui est contre lui. Mais l'affection du peuple, ça se gagne».

Ce que l'on reconnaît surtout ici, c'est la définition populiste à laquelle Falardeau affecte le rôle de l'intellectuel. Et comme il se doit, dans ce genre de reliquaire, il ajoute: «Je crois, je veux croire qu'il y a dans les nombreux discours que ce système laisse dans l'ombre des hommes et des femmes qui continuent à résister. Des inconnus, des petits, des anonymes qui affûtent leurs crayons comme d'autres affûtent leurs poignards». Cette dernière phrase induirait-elle la version québécoise des rapports entre le Sinn Féin et l'IRA? Je ne le crois pas, je ne veux pas le croire.

Mais si vous ne me comprenez pas, voici un cas de figure évoquant une autre actualité, et qui vise à rendre explicite mon argument. On se souviendra peut-être qu'à la fin des années 1960, Pierre Vallières, invoquant la nécessité du terrorisme feulquien, qualifiait les citoyens canadiens-français de Nègres blancs d'Amérique, et que Gilles

Bourque fourbissait son mémoire de maîtrise («Classes sociales et question nationale au Québec») contre la chaire du nationalisme fonctionnaliste. En structuro-marxiste appliqué (c'est-à-dire en propagateur autorisé du scientisme althusserien), Bourque s'était alors très vivement attaqué à la théorie de la décolonisation défendue par Vallières (propagandiste débridé du tiers-mondisme fanonien).

Exaspéré qu'il était d'entendre les extrémistes de l'époque comparer le Québec à une colonie d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine, René Lévesque avait lancé cette féroce exclamation: «On n'est pas le Congo!»

En somme, dans le différend qui opposait la narration ontologique de Vallières (la «servitude» intérieure des «nègres blancs») à l'objectivation épistémologique de Bourque (la «science» impérativement dressée contre «l'idéologie»), l'argumentation pragmatique de Lévesque (les «causes» ne sont pas les «mèmes») aura en quelque sorte servi d'arbitrage civique, à défaut d'une éthique procédurale de la discussion (au sens philosophique que Jürgen Habermas donne à ce concept). Et c'est précisément parce que la subjectivité ontologique de Vallières et la réfutation épistémologique de Bourque étaient politiquement dangereuses que la réplique pragmatique de Lévesque n'offrait pas de légitimité suffisante.

Il est donc nécessaire, face au contentieux Québec/Ottawa, de remettre «la question nationale» à la démocratie procédurale, de soumettre le nationalisme québécois à l'éthique de la discussion. Cela est d'autant plus impératif que cette guerre des drapeaux ne fait qu'amplifier l'incessant bavardage public concernant la rationalisation administrative des nouvelles technologies et des politiques sociales. Si Ottawa est bien une colline parlementaire, le Québec n'est pas sa colonie pénitentiaire. Et les citoyens canadiens-anglais de Montréal ne sont pas les loyalistes orangistes de Belfast. On n'est pas l'Irlande du Nord!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Béland (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Louise Leduc, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutras, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyne Tramier (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Sylvain Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Mariève Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon (directrice Ouellet (secrétaire)). LA PRODUCTION Jocelyne Arsenault (directrice des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmé (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BOYLE *Le chef d'état-major a déclaré ne pas savoir pourquoi ses supérieurs n'avaient pas répondu à ses interrogations*

révéler l'ampleur des problèmes qui affectaient le contingent de Casques bleus dépêchés en Somalie.

«En lisant le rapport du général de Faye et les procès-verbaux de la police militaire, je me suis rendu compte que leur contenu ne correspondait pas à ce que je trouvais dans les rapports de la police», a dit le général Boyle lors de la première journée de son témoignage.

Selon le général, le rapport de Faye avait conclu que la discipline était bonne au sein du régiment aéroporté, que les propos racistes ne provenaient que de quelques individus, que le régiment avait pris toutes les mesures pour écarter les éléments indésirables et que le leadership de cette unité militaire était à la hauteur de sa tâche.

Pour le général Boyle, ces conclusions étaient erronées. «Les témoignages, écrit-il dans son memorandum, ne concordent pas avec le rapport de l'enquête de Faye [...] L'indiscipline était un problème au sein du deuxième commando du régiment», alors que les leaders de cette unité «n'avaient pas réussi à se débarrasser des éléments indésirables». De plus, les propos racistes envers les Noirs «semblaient être utilisés fréquemment» alors que le leadership du régiment «faisait défaut à plusieurs niveaux».

À la fin de son memorandum, le général Boyle souligne qu'au fur et à mesure que les témoignages entendus lors des cours martiaux seront rendus publics, les Forces armées et le ministère feront face à toute une série de problèmes. Il souligne, à l'adresse de l'amiral Anderson et Robert Fowler, que son memorandum a pour objectif de les mettre «au parfum» sur les problèmes auxquels les deux institutions auront à faire face bientôt. Il offre de prendre des mesures appropriées pour «minimiser les dommages». «Pour ce faire, j'aurais besoin de votre opinion», écrit-il.

Le général Boyle n'a jamais reçu de réponse de ses

supérieurs. Lors de son témoignage, le chef d'état-major a déclaré ne pas savoir pourquoi ceux-ci n'avaient pas répondu à ses interrogations.

Lorsqu'il était chef du Groupe de travail sur la Somalie, le général Boyle assistait à des réunions quotidiennes avec les cadres supérieurs des Forces armées et du ministère de la Défense pour faire le point sur la tragédie somalienne.

Curieusement, il n'existe aucun procès-verbal de ces réunions quotidiennes, une pratique que le président de la commission d'enquête, le juge Gilles Lévesque, a qualifiée de «bizarre».

«Cela ne m'est jamais venu à l'idée», a répondu tout de go le général Boyle.

Après sa promotion au plus haut rang de l'armée, le général Boyle a concédé, hier, qu'il se trouvait dans une position délicate.

Après le démantèlement du groupe de travail en juin 1994 et sa promotion subéquente au plus haut rang de l'armée, le général Boyle a concédé, hier, qu'il se trouvait dans une position délicate.

Néanmoins, il a continué à s'occuper des questions relatives aux événements de la Somalie jusqu'au 21 septembre 1995. Puis, il a informé le chef de l'état-major de la Défense, le général John de Chastelain, qu'il ne pourrait continuer à participer à ces réunions quotidiennes du ministère à moins d'y être invité. Il a cependant continué à siéger à des réunions de stratégie de temps à autre jusqu'au mois d'avril 1996, a-t-il admis.

Le juge Lévesque a semblé trouver étrange que le général Boyle n'ait pas songé à se faire remplacer à ces réunions en raison de la perception d'une situation de conflit d'intérêts.

Le général Boyle a terminé son témoignage en disant qu'il avait pris un engagement, malgré le chagrin que son silence lui inspirait, de ne pas parler publiquement avant de livrer son témoignage à la commission d'enquête.

Il a relaté qu'il avait instruit tous les militaires à «exposer leur âme» à la commission d'enquête.

Nicolet s'attend à la collaboration des propriétaires de barrages

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Le président de la Commission scientifique et technique chargée de faire rapport sur la gestion des barrages du Saguenay et de la Côte-Nord, Roger Nicolet, s'attend à la collaboration des propriétaires des ouvrages, sinon, a-t-il averti, «je n'hésiterai pas à demander au ministre de l'Environnement d'exercer son véritable pouvoir d'enquête».

Au cours d'une interview à La Presse Canadienne, hier, M. Nicolet a clairement indiqué son intention d'aller au fond des choses, de réclamer toutes les informations pertinentes et de produire, en novembre, «une évaluation objective du déroulement des événements et le dépôt d'un dossier technique impartial».

«La bonne volonté des intervenants et des opérateurs, a-t-il déclaré, quant à moi, après tout ce que j'ai entendu, nous est acquise. Par contre, si on en vient à la conclusion qu'il serait préférable d'avoir recours à un pouvoir (d'enquête) plus pointu, si on se heurtait à certaines réticences, si nous constatons que le dossier technique ne peut pas être bâti sans renseignements additionnels qu'on nous refuserait, nous aurons toujours le loisir de demander au ministre de prendre les mesures qui s'imposent.»

M. Nicolet a précisé qu'il n'hésiterait pas non plus à rapporter au gouvernement tous les points qui lui sembleraient obscurs et qui mériteraient d'être approfondis durant les travaux de la Commission. «L'échéance, a-t-il dit, est de présenter un rapport à la mi-novembre. Toutefois, si on découvre des sujets qui méritent d'être davantage fouillés, on se permettra de dire au gouvernement qu'il y a lieu que d'autres que nous poursuivent l'étude de certains aspects du dossier.»

Il a mentionné que les travaux de cueillette d'informations sur le terrain ont commencé. Sans présumer des résultats de son enquête, M. Nicolet a parlé, sans les identifier, d'ouvrages à problèmes, où il y a des déficiences structurales au niveau des digues et des barrages».

Dans sa démarche, M. Nicolet a l'intention de permettre à tous ceux qui ont quelque chose à dire de le faire. Il vise les gens des régions qui ont été affectées et non pas seulement les dirigeants d'entreprises et les spécialistes.

«On n'exclut personne, a-t-il affirmé, je pense que le dialogue avec les experts de la Commission durant les rencontres publiques sera plus fructueux si nous recevons préalablement des mémoires écrits. Par contre, je ne voudrais pas que ce soit un obstacle pour les citoyens qui ont quelque chose à dire et qui ne sont pas nécessairement à l'aise dans la formulation de mémoires.»

«Assez rapidement, a ajouté M. Nicolet, on va devoir organiser des rencontres avec la population en régions, parce que c'est un des volets prioritaires.»

La décision du gouvernement de procéder par le biais d'une commission technique au lieu de tenir une enquête, assortie de pouvoirs judiciaires, n'exclut en rien, selon lui, la possibilité pour un tiers de s'adresser plus tard aux tribunaux. Il a cependant soutenu qu'il serait préférable d'attendre son rapport avant d'agir.

«Je crois, a poursuivi M. Nicolet, que la sagesse de la démarche a été de précéder tout recours éventuel de tiers contre les opérateurs (propriétaires) de barrages d'une évaluation aussi objective que possible. Je dis à tous ceux qui cherchent des coupables d'attendre que les faits soient connus et mieux illustrés. S'il y en a qui veulent entamer des recours collectifs ou autres, ils auront alors des documents de référence.»

A ceux qui doutent de la rigueur des membres de la Commission et de son président, ingénieur, ex-candidat péquiste défait lors d'une élection partielle en 1993 dans Shefford, ancien président de l'Union des municipalités régionales de comtés (UMRCQ), M. Nicolet a vivement répliqué. «Ce n'est pas dans mon naturel de faire des «cover-ups», j'ai bien l'intention de faire en sorte que cette commission dépose une évaluation complète de la situation telle qu'elle l'aura relevée. Je n'ai aucune instruction cachée, a-t-il soutenu, aucun mandat secret de qui que ce soit, aucun mandat politique. On nous a demandé de faire rapport sur la réalité, on va le faire.»

RÉUSSITE *Le redoublement n'est pas interdit, mais les parents devront le demander*

SUITE DE LA PAGE 1

M. Giard soutient que la commission scolaire a donc décidé d'éviter le redoublement, et que «celui qui n'a pas obtenu la note de passage bénéficiera de mesures pédagogiques spécifiques».

Par contre, si à la fin de la sixième année du primaire un enfant rencontre des difficultés majeures et n'obtient pas 60 % comme note de passage, la commission scolaire prévoit mettre sur pied une «classe de transition», formée de 15 à 18 élèves.

M. Giard soutient qu'il ne s'agit pas d'une 7^e année, mais bien d'une période transitoire «qui pourrait durer moins d'une année, ou plus, et où l'enfant fera essentiellement du français, des mathématiques et de l'anglais», dit-il.

Une autre période transitoire serait également prévue entre le secondaire 3 et le secondaire 4 pour les élèves qui ont plus de difficulté.

Mais le redoublement n'est pas strictement interdit en soi. Sauf que ce sont les parents qui auront à le demander!

M. Giard explique en effet qu'on pourra informer les parents des éventuelles difficultés de leur enfant à l'aide d'un formulaire qui précisera les mesures pédagogiques mises à la disposition de l'enfant par la commission scolaire.

Si le parent veut que l'enfant redouble, «il signera le formulaire, et ce sera son choix», de dire M. Giard.

M. Giard se montre convaincu que les enseignants pourront relever ce nouveau défi qui leur est

lancé par la commission scolaire. «Je crois en leur compétence», affirme-t-il.

Du côté des enseignants, on présente un tout autre son de cloche et on doute fortement d'arriver à rencontrer un tel objectif dans la situation actuelle.

Céline Nappert, porte-parole des enseignants de la CECS au sein du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie, doute que la commission scolaire accorde aux enseignants l'aide appropriée.

«Nous avons de la difficulté à obtenir des orthopédagogues, dit-elle. Le redoublement coûte cher, mais l'argent qui sera épargné avec la nouvelle mesure ne servira pas à engager du nouveau personnel.»

En fait, déclare Mme Nappert, «on se retrouvera inévitablement avec plus d'enfants faibles dans nos classes, et ce pourrait être une augmentation de notre charge de travail».

Les enseignants estiment qu'il aurait été préférable d'accorder une aide supplémentaire aux enfants des trois premières années du primaire. Par exemple, explique Mme Nappert, «dès la première année, si on s'aperçoit que le petit a de la difficulté à lire, on pourrait le mettre avec d'autres et donner à ces enfants un temps intensif en lecture et en mathématiques».

Mais ces mesures nécessiteraient des ressources supplémentaires qui semblent faire défaut pour le moment.

La commission scolaire de Sherbrooke compte environ 12 000 élèves, dont 21% en moyenne redoublaient ces dernières années, un chiffre en deçà de la moyenne provinciale selon M. Giard.

LEBED *Des pourparlers en cours*

SUITE DE LA PAGE 1

Lebed a profité de sa conférence de presse pour critiquer la Commission d'état pour la Tchétchénie, justement présidée par M. Tchermomyrdine, estimant qu'elle n'avait pas fait grand-chose pour régler le conflit. «En plus d'un an et demi de guerre, elle n'a mis en place aucun mécanisme pour traiter ce genre de situation», a-t-il dit.

Chargé samedi du dossier tchétchène par le président Boris Eltsine, le général Lebed s'était rendu dans la région dès dimanche soir, s'entretenant une partie de la nuit avec le chef d'état-major des indépendantistes, Aslan Maskhadov, avant de regagner Moscou.

Rentré dans la capitale russe, le chef du Conseil de sécurité a dit que des pourparlers étaient en cours sur les modalités d'un cessez-le-feu après sept jours de combats acharnés, et estimé qu'une trêve pourrait être annoncée sous peu, peut-être même ce matin, si les négociations en cours entre le chef du corps expéditionnaire russe, le général Constantin Poulikovsky, et Maskhadov aboutissent.

Le président Boris Eltsine, a déclaré Lebed, devrait incessamment signer un décret donnant au Conseil de sécurité qu'il dirige la haute main sur le dossier tchétchène. Ce qui signifierait que le chef du Kremlin lui a donné raison et a désavoué son premier ministre.

Selon l'agence Interfax, qui cite des sources militaires russes, les affrontements ont fait 181 morts parmi les forces armées, 13 parmi les troupes du ministère de l'Intérieur et 13 parmi les unités des services de sécurité. Elle ne fournit pas de bilan pour les séparatistes ou la population civile. Depuis le début du conflit en

décembre 1994, environ 30 000 personnes ont été tuées en Tchétchénie, des civils pour la plupart.

Par ailleurs, contrastant fortement avec les déclarations conciliatrices et encourageantes du général Lebed, une source de l'état-major des forces russes en Tchétchénie déclarait hier à l'agence ITAR-TASS, citée par l'AFP, que le «nettoyage» de Grozny des combattants tchétchènes pourrait prendre jusqu'à un mois.

En raison de l'ordre donné hier par le commandement russe de ne plus employer l'aviation et l'artillerie lourde, «les opérations de nettoyage pourront durer environ un mois», a déclaré cette source.

Depuis le début de la guerre en Tchétchénie, les Russes ont à plusieurs reprises affirmé qu'ils renonçaient à utiliser l'aviation alors même que les bombardements aériens se poursuivaient. C'est encore ce qui semble se passer aujourd'hui.

Selon la source citée par TASS, «39 petits détachements tchétchènes, soit au total un minimum de 300 combattants» indépendantistes, sont présents dans Grozny. Les indépendantistes affirment avoir 5000 combattants dans la ville.

«Nous avons l'impression qu'ils ne veulent pas quitter Grozny, ils renforcent leurs points de tirs, minent les routes et les immeubles en ruine», a poursuivi la source citée par TASS.

Selon cette source, «le bilan des pertes russes est difficile à établir», mais de très nombreux blessés continuent à être amenés vers les hôpitaux militaires tandis que «des cadavres (de soldats) gisent toujours dans les rues» de la ville.

VISION *À six mois des élections, tout était à faire pour «débarquer» l'administration Doré*

SUITE DE LA PAGE 1

crainait à un certain point que le prochain congrès n'ait jamais lieu.

Selon M. Roche, les membres du parti — ils sont près de 6000 — sont laissés à eux-mêmes par l'exécutif. Étant «coupé» des membres, l'exécutif ne bénéficie pas de la force du nombre pour mettre «le poing sur la table» et confronter l'administration municipale.

— Le parti est-il en chute libre?

Marc-André Roche réfléchit longuement avant de répondre, puis soupire. «Disons qu'il est à la croisée des chemins. Et l'un des chemins mène à une falaise, oui.»

Sous le couvert de l'anonymat, d'autres militants vont plus loin pour décrire le malaise. «C'est déprimant, j'ai l'impression de travailler pour un parti qui n'existe pas, dit l'un d'eux. Je me sens schizophrène.»

De mal en pis

Vision Montréal a encaissé les coups avant même la victoire du 6 novembre 1994. Le premier président de la formation, l'homme d'affaires Bernard Magnan, a plié bagages en pleine campagne, prétextant avoir d'autres engagements. Son successeur, Gilles Bonin, a tenu le phare quelques mois seulement avant de claquer la porte. Jean Roy, le secrétaire, a tourné les talons en février dernier. Magnan, Bonin et Roy étaient des artisans de la première heure de Vision Montréal.

En guise de testament politique, Jean Roy a fait une critique particulièrement virulente de Vision Montréal, affirmant que la formation n'avait aucun avenir. Avec le temps, ses commentaires deviennent encore plus féroces. «Selon moi, le parti n'a jamais vraiment existé», tranche-t-il. Il s'agissait simplement d'un regroupement «improvisé et opportuniste».

«Il y a un recul absolument incroyable avec Vision Montréal. C'est comme si on avait perdu toute tradition politique», soutient Jean Roy, qui a baigné dans la poli-

tique municipale pendant plus de 20 ans.

Il faut se reporter en 1993 pour vraiment saisir l'esprit des pôles fondateurs du parti. «On était très insatisfaits du régime de Jean Doré, se rappelle Bernard Magnan. C'était clair qu'il fallait le débarquer.»

Une fois terminées les tergiversations du candidat Bourque, la machine Vision Montréal s'est mise officiellement en marche, se faisant remarquer par sa présence sur le terrain. À six mois des élections, tout était à faire pour «débarquer» l'administration Doré... Et tout sera fait à la hâte.

Résultat? Soixante-dix-sept poursuites du DGE contre Vision Montréal en 1994 — du jamais vu. Le parti a perçu illégalement quelque 36 000 \$ au cours de sa première année d'existence, somme qui a dû être remboursée. Le laxisme dans le financement a alerté le DGE, Pierre-F. Côté, qui a demandé à la SQ d'ouvrir une enquête. Ce dernier n'a par ailleurs pas lâché prise et il scrute à la loupe le financement de Vision Montréal, cette fois pour l'année 1995.

L'insistance du DGE indispose particulièrement la nouvelle directrice générale du parti, Yvette Petitbois-Paillé. «Un moment donné, tu te dis: «Pourquoi s'acharner autant?»», dit-elle.

«Eux, ils font le travail qu'ils ont à faire, mais ils le font avec beaucoup d'énergie, là... Je ne sais pas quel est leur objectif, poursuit Mme Petitbois-Paillé. Auparavant, ça ne s'était jamais fait pour un parti politique, une analyse aussi exhaustive. Si cela avait été fait pour d'autres partis, ils en auraient trouvé [des infractions].»

La directrice générale de Vision Montréal laisse entendre que le directeur général des élections va dénicher à coup sûr d'autres irrégularités dans le financement pour 1995. «C'est logique [...] c'était les mêmes personnes en place. Les gens, ils avaient la formule.»

Mais les structures de financement ne sont plus les mêmes dans la nouvelle Vision Montréal «en reconstruction». En poste depuis environ six mois, Mme Petitbois-Paillé a veillé à la mise en place de mesures de contrôle adéquates. Elle promet que le parti sera blanc comme

neige en 1996 et que la loi sera respectée à la lettre.

Sur les conseils du DGE, la formation est retournée à l'école pour apprendre le b.a.-ba du financement. «Les structures étaient un petit peu déficientes, avoue Mme Petitbois-Paillé. Les gens confondaient la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Même pour les solliciteurs, ce n'était pas clair.»

Objectif 1998

La tourmente et les dures leçons du DGE n'empêchent pas Vision Montréal de préparer le terrain pour 1998 et de rêver à la réélection de Pierre Bourque. Philippe Gervais, une nouvelle acquisition au sein de l'exécutif du parti, a sonné du clairon pour rassembler les troupes. «Une victoire en 1998, c'est mon seul but, et toutes nos activités seront tournées vers cet objectif ultime», écrit le nouveau directeur de l'organisation dans le dernier journal de Vision Montréal.

M. Gervais, lobbyiste de profession (sur les scènes provinciale et fédérale seulement) est responsable de revigorer les associations locales des 51 districts en vue du prochain scrutin. Il a donné à ces associations le mandat de recruter 200 membres actifs de Vision Montréal au cours des deux prochaines années. L'objectif? Dix mille dix membres en 1998, rien de moins. «Ce nombre de bénévoles est nécessaire pour organiser une élection et garantir une victoire», écrit M. Gervais. Le défi est de taille, considérant le fait que le parti a accueilli une cinquantaine de nouveaux membres seulement depuis le début de 1996.

Selon M. Gervais, Pierre Bourque est «l'homme d'un deuxième mandat», et Vision Montréal constitue le véhicule par excellence pour le faire élire. «Vision Montréal va surprendre beaucoup de gens avec son dynamisme au cours des prochaines années, croit-il. Elle a entre les mains tous les éléments pour assurer la réélection.»

Les conseillers Daniel Boucher et Hubert Deraspe, qui s'étaient présentés sous la bannière de Vision Montréal avant de faire volte-face récemment, font pour leur

part preuve de cynisme quant à l'avenir du parti.

Le parti? Un avenir? «Il n'y a pas de réponse à donner à ça, affirme gravement Daniel Boucher. Il n'y a pas de parti.»

«Il n'y a rien qui se fait en fonction de l'organisation du congrès et des districts. Rien sur le membership et la participation», ajoute Hubert Deraspe.

Les deux comparses doutent par ailleurs que Mme Petitbois-Paillé, une «gentille dame», ait la compétence nécessaire pour remettre le parti sur les rails. «Si quelqu'un est contesté au sein de Vision Montréal, c'est bien la directrice, affirme Daniel Boucher. Elle n'a aucune expérience et elle n'est pas communicatrice.» Avant de prendre les rennes de Vision Montréal, Mme Petitbois-Paillé n'avait qu'une seule expérience de la politique. Elle avait agi à titre de coordonnatrice de campagne pour Maurice Beauchamp, élu sous la bannière de Vision Montréal dans le district de Saint-Sulpice.

La formation de Pierre Bourque comptait pourtant tous les éléments d'une formule gagnante à long terme. Véritable réservoir d'idées, la Fondation Montréal en 2000 réfléchissait déjà à l'avenir de la métropole en 1993 et, un an plus tard, elle accouchait de Vision Montréal. Ce groupe, formé des Bernard Magnan, Me Claude-Armand Sheppard, Robert Lacroix, et autres Renée Bédard, devait demeurer un lieu de réflexion et de critique au-delà des élections, permettant d'alimenter le parti et l'administration municipale. Il s'est évanoui.

Le premier exécutif du parti regroupait également des personnalités capables de dicter la ligne de conduite. A ce jour, il ne reste plus que deux des 13 membres de cette équipe originale: la conseillère Johanne Lorrain et le maire Bourque.

«Le soir du 6 novembre, il y avait un bassin de ressources pour que Montréal connaisse son apogée, se rappelle avec nostalgie Jean Roy. On a créé le potentiel le plus magnifique que Montréal ait jamais eu, mais on n'a pas fait ce qu'il fallait pour le consolider.»

La suite demeurait avec l'arrivée triomphante de Pierre Bourque à l'Hôtel de Ville.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559